



Ville de
Kingersheim

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

(Communication sur le rapport d'analyse DSP Fourrière automobile envoyée le 28 février 2025)
(Communication sur le projet de BP 2025 envoyée le 12 mars 2025)
(Convocation envoyée le 19 mars 2025)

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h30

Pour les points 1 à 13 :

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Pour les points 14 à 22 :**Etaient présents :**

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, HEYER Pascal, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à UNTEREINER Patrick
JACQUIN Myrna a donné procuration à GERRER Valérie
NAMUR Céline a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
GACOIN Thomas a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
QUARTUCCI Luca a donné procuration à DUMORTIER Dorothée
REITH Caroline a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ROTH Laurent a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Assistaient également

1 représentant de la presse
2 collaborateurs
5 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025
2. Rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim
3. Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin
4. Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération : avis
5. Réseaux de chaleur : modification de la définition de l'intérêt communautaire

MARCHES PUBLICS

6. Choix du délégataire pour le service de fourrière automobile

FINANCES

7. Compte de gestion de l'exercice 2024
8. Compte administratif de l'exercice 2024
9. Affectation des résultats de l'exercice 2024
10. Amortissement des immobilisations à compter du 1er janvier 2025
11. Taux de fiscalité 2025
12. Budget Ville de l'exercice 2025

DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Acquisitions et cessions immobilières : bilan annuel 2024
14. Mainlevée d'un droit de résolution – rue de la Doller
15. Gestion de la forêt communale
16. Rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

ENFANCE

17. Attribution de subventions pour des voyage scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gospel Messengers

SOLIDARITE

19. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Tulipiers

RESSOURCES HUMAINES

20. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville
21. Tableau des effectifs
22. Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités – emplois d'été

DIVERS

23. Rapport de la municipalité
24. Divers et communication

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire**Table des matières**

AFFAIRES GENERALES	52
1. <i>Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025</i> _____	52
2. <i>Rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim</i> _____	52
3. <i>Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin</i> _____	54
4. <i>Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération</i> _____	55
5. <i>Réseaux de chaleur : modification de la définition de l'intérêt communautaire</i>	60
MARCHES PUBLICS	62
6. <i>Choix du délégataire pour le service de fourrière automobile</i> _____	62
FINANCES.....	64
7. <i>Compte de gestion de l'exercice 2024</i> _____	64
8. <i>Compte administratif de l'exercice 2024</i> _____	65
9. <i>Affectation des résultats de l'exercice 2024</i> _____	67
10. <i>Amortissement des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2025</i> _____	69
11. <i>Taux de fiscalité 2025</i> _____	70
12. <i>Budget Ville de l'exercice 2025</i> _____	72
DEVELOPPEMENT DURABLE	79
13. <i>Acquisition et cessions immobilières : bilan annuel 2024</i> _____	79
14. <i>Mainlevée d'un droit de résolution : rue de la Doller</i> _____	81
15. <i>Gestion de la forêt communale</i> _____	82
16. <i>Rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM</i> _____	83
ENFANCE.....	86
17. <i>Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim</i> _____	86
CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	88
18. <i>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gospel Messengers</i> _____	88
SOLIDARITE.....	89
19. <i>Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Tulipiers</i> _____	89
RESSOURCES HUMAINES	90
20. <i>Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville</i> _____	90
21. <i>Tableau des effectifs</i> _____	91

22. Création d'emplois non-permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités – emplois d'été	92
DIVERS	94
23. Rapport de la municipalité	94
24. Divers et communication	94

(La séance est ouverte à 18 heures 30 par M. le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Je propose, si vous en êtes d'accord, à notre Directeur Général des Services, Jonathan Gradoz, de faire l'appel des personnes présentes.

(Il est procédé à l'appel des présents par M. Jonathan Gradoz.)

Merci beaucoup et toutes et à tous. Je vous propose, avant de démarrer ce Conseil municipal, de revenir sur deux ou trois petites informations.

→ Vous avez reçu les documents de présentation des Commissions réunies du 5 mars dernier et ces informations ont été complétées par des éléments que nous avons pu obtenir de l'Agglomération. Ainsi, Monsieur Heyer, nous avons pu obtenir plus de renseignements sur les questions que vous aviez posées.

→ Vous avez eu plusieurs informations sur le Comité syndical du SIVU de la Hardt. Il vous a été précisé que nous envisageons de faire une **Commission réunie le 23 avril prochain.**

→ Vous avez eu communication du projet de Budget primitif 2025 avec l'état annuel des indemnités des élus, des documents de la DSP (car lors de chaque DSP, les documents doivent être envoyés plus tôt aux élus) concernant le service de fourrière automobile dont nous parlerons tout à l'heure, les éléments du Comité syndical Transition Energie Alsace, l'ancien Syndicat d'Électricité du Haut-Rhin.

→ Je vous ai parlé des éléments sur la ZFE.

→ Je vous ai rappelé que nous organiserons deux prochaines **réunions publiques, une sur le PLU et le PLUI le 24 avril prochain à 19h00 ici même et une autre sur la gestion des déchets et la collecte des biodéchets**, puisque ce service va être mis en œuvre, **le jeudi 22 mai au Hangar à 18h30**. Cela se déroulera au Hangar car l'après-midi, le SIVOM fera la distribution des composteurs individuels qui auront été réservés par les habitants. Pardon, l'horaire est 18h00, merci Francis de le rappeler. Nous avions prévu 18h30, mais m2A s'est trompé dans le courrier envoyé aux habitants et a fait état de 18h00. Nous allons donc fixer 18h00.

→ Vous avez eu les informations concernant la réunion du **Comité syndical du SIVU Dollerbaechlein du 3 avril.**

→ **Les prochains conseils municipaux se tiendront les 21 mai, 25 juin, 24 septembre, 19 novembre et 17 décembre** qui sont chaque fois des mercredis.

Je salue bien sûr le public qui participe à cette séance.

Je vous propose de prendre le premier point de notre Conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques particulières ? Y a-t-il des oppositions pour approuver ce procès-verbal ? des abstentions ? Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim.

Présenté pour la première fois l'année dernière pour l'année 2023, en remplacement du point de rentrée de l'activité municipale, le présent rapport d'activités synthétise le bilan général des actions menées par la Ville au cours de l'année 2024 pour une meilleure appropriation de l'ampleur des compétences de la Ville mises aux services des habitants (la source principale des données est l'INSEE).

Il comporte des indicateurs et des chiffres clés de la Ville et renseigne également sur les actions menées par m2A pour la Ville dans le cadre de ses compétences intercommunales.

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes d'établir un rapport d'activités, cette obligation valant pour les EPCI conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport s'articule notamment autour des thématiques suivantes :

- Kingersheim, une ville agréable à vivre : Urbanisme, habitat et environnement
- Kingersheim, une ville dynamique : Education, sport, culture et vie associative
- Kingersheim, une ville solidaire entre les générations : Action sociale & CCAS
- Kingersheim, une ville citoyenne : Pratiques démocratiques et citoyenneté
- Kingersheim, une ville entretenue : Patrimoine communal & entretien du cadre de vie
- Kingersheim, une ville sûre : Prévention Sécurité
- Moyens Généraux : Ressources Humaines – Finances - Achats publics - Informatique
- Les portails institutionnels de Kingersheim : Secrétariat Général, Cabinet du Maire et Accueil & Etat-Civil

Ce rapport est consultable sur le site internet de la Ville. Il est également consultable en mairie au Secrétariat Général.

M. LE MAIRE.- Vous avez reçu le rapport d'activités 2024 que nous vous avons transmis avec les documents. C'est la deuxième fois que nous mettons en place ce rapport d'activités. Il nous permet de rappeler que la Mairie exerce un engagement de missions larges et variées essentielles au bon fonctionnement de notre Commune et à la qualité de ses habitants. Nous essayons de concevoir ce rapport pour que chacun puisse mesurer le dynamisme de la Ville et l'investissement de la Mairie au service de tous qui est avant tout du service public, nous essayons de partager dans la mesure du possible avec quelques indicateurs-clés une information claire et concise sur l'ensemble des éléments portés par la collectivité avec des illustrations qui sont à l'intérieur de ces pages que vous avez pu parcourir, j'imagine.

Nous sommes à l'image d'une petite entreprise, notre collectivité s'attache à offrir des services publics de qualité, à mener des projets ambitieux pour répondre aux attentes et besoins de tous. C'est la raison pour laquelle nous avons reprécisé comme l'année dernière à la page 4 l'organigramme, car il est important de comprendre pourquoi il y a des hommes et des femmes, le nombre d'agents qui travaillent dans la collectivité et leur répartition ; vous avez donc le détail et l'information est publique, puisque ce document est mis en ligne sur le site internet de la collectivité et vous avez, bien sûr, le rappel des élus, puisque vous figurez dans la décision et c'est important.

Ce rapport d'activités, deuxième édition, nous permet de dresser une carte d'identité communale pour 2024. Nous sommes une population totale de 13 435 habitants, avec une variation annuelle moyenne de la population entre 2020 et 2025 de 0,3 %, c'est-à-dire quasiment rien. Nous n'avons pas eu en 5 ans d'évolution de la population. Il y a plus de femmes(52 %) que d'hommes (48 %) à Kingersheim.

Je ne vais pas vous détailler tous les indicateurs, mais vous y retrouverez l'information qui vous précise que 56 % des Kingersheimois et Kingersheimaises y vivent depuis plus de 10 ans, que 30 % des habitants ont 60 ans et plus, qu'il y a environ 6 500 logements qui sont en grande majorité des maisons pour 52 % et 48 % des appartements, que pour les deux tiers (64 %) ils ont été construits avant 1990, mais je ne vous apprend rien, vous savez que la Ville s'est développée très fortement avant 1990 et que 70 % des foyers sont des foyers propriétaire ; nous dénombrons 844 établissements d'activités économiques sur notre commune, dont 40 % sont des activités de commerciales ou de négoce. Cela ne vous surprendra pas.

Nous profitons aussi de ce rapport d'activités pour rappeler les actions de l'Agglomération Mulhousienne, m2A, puisque nous déléguons un certain nombre de compétences à l'intercommunalité comme partout ailleurs en France et il est important de rappeler que les services proposés sont nombreux à Kingersheim ; sans tous les détailler, outre les services qui permettent à l'Agglo de recevoir par exemple vos enfants à l'université ou de développer l'économie sur le Territoire, nous avons à Kingersheim :

. 4 sites périscolaires avec 310 places élémentaires et 170 places maternelles et aussi la Souris Verte avec environ 70 places qui est la crèche gérée par m2A, avec une délégation de service public,

. un service de l'eau où Michel Chéray nous représente ce soir avec plus de 4 000 abonnés, . un service de collecte des déchets à domicile (nous en reparlerons ce soir), des points de collecte collectifs, une déchetterie qui fonctionne assez bien,

. des transports collectifs et entre autres, le bus à haut niveau de service cadencé sur le tram, mais pas seulement ; plusieurs lignes de bus circulent à Kingersheim
 ; des cartes Pass'Temps qui intéressent les seniors de 65 ans et plus,
 . des aides financières du Plan Climat sur lesquelles nous délibérons régulièrement,
 . le réseau de bornes de recharge électrique, qui vient d'être mis en service et qui permet à celles et ceux qui, de passage ou résidant sur Kingersheim, peuvent sur 4 lieux dans la commune maintenant utiliser ce réseau de recharge électrique.

Vous avez de nombreux éléments indicateurs, dans les pages centrales, vous trouvez la rétrospective sur 4 pages des faits marquants de l'année 2024, les différentes réalisations, et puis ces initiatives, bien au-delà des démarches administratives traditionnelles, participent pleinement à la vitalité et à l'attractivité de notre Commune. Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite vivement à parcourir ces pages, puisque je remercie entre autres les services de Monsieur le DGS, mais aussi le service communication d'avoir pris le soin d'organiser l'ensemble de ce document pour donner de la visibilité sur l'activité qui, si vous l'avez parcouru, vous avez pu le voir, est loin d'être négligeable pour notre collectivité.

Cette présentation n'entraîne pas de vote, par contre, je vous permets de prendre la parole, si vous le souhaitez, sur ce document ou sur des éléments.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim.

S'il n'y a pas d'interventions particulières, si ce document vous satisfait, je vous propose de passer au point suivant.

3. Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 3 présenté :

Le Conseil municipal est invité à approuver le versement d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) du Haut Rhin.

Depuis plusieurs années, la Ville de Kingersheim soutient l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, notamment au travers du versement d'une subvention en faveur des œuvres sociales et des assurances. A ce titre, la subvention versée en 2024 s'élevait à 300 €. (soit 20 € / pompiers au nombre de 15).

Le versement de cette subvention permet à l'UDSP du Haut-Rhin de poursuivre pleinement ses actions et de valoriser et de développer son engagement dans les domaines suivants :

- le développement des amicales et des corps de sapeurs-pompiers,
- le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires,
- l'engagement des animations de prévention,
- l'achat de tenues et équipements en faveur des jeunes sapeurs-pompiers,
- les aides aux familles d'adhérents endeuillés à travers le versement d'une prime assurance pour une couverture optimale.

Pour l'année 2025, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 260 € correspondant à 13 pompiers actifs à 20 € / pompier.

M. LE MAIRE.- Vous y trouverez aussi les indicateurs de l'activité contenus dans le rapport d'activités dont nous venons de parler.

Il s'agit d'une subvention traditionnelle. Nous vous proposons d'approuver le versement d'une subvention de 260 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 260 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget 2025.

4. **Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération**

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à donner un avis favorable au projet d'arrêté de Mulhouse Alsace Agglomération instaurant une Zone à Faible Emission – mobilité dans l'agglomération mulhousienne à compter du 1er janvier 2026.

De par la loi Climat Résilience du 22 août 2021 (article 119), l'Agglomération de Mulhouse est dans l'obligation d'instaurer une « Zone à Faibles Emissions mobilité » (ZFE -m) en vue de réduire les émissions de polluants locaux.

La démarche engagée par m2A en 2022 en partenariat avec les acteurs du territoire se traduira par l'instauration d'une ZFE au 1er janvier 2026 après délibération du Conseil d'Agglomération de juin 2025.

Avant cette décision d'instauration, le projet de ZFE- m doit être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et aux gestionnaires de voirie dont fait partie notre collectivité.

Soucieuse de cet enjeu fort de santé publique, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a, depuis 2022, d'une part, mené des études sur la qualité de l'air en partenariat avec ATMO Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour analyser et objectiver la situation sur le Haut-Rhin et plus particulièrement m2A et d'autre part, engagé une phase de co-construction avec les acteurs du territoire, notamment économiques, représentants de la société civile (CDD) et collectivités voisines de m2A.

Il ressort de ces études que :

- La qualité de l'air constitue un réel enjeu sanitaire à une échelle qui dépasse très largement la seule m2A et dont les réponses sont donc à construire à celle du Sud-Alsace ;
- Concernant la pollution au dioxyde d'azote, les efforts réalisés par tous pour renouveler les anciens véhicules par des véhicules plus propres et décarbonés, comme les actions déjà engagées par les collectivités en faveur de pratiques de déplacement plus durables (développement de l'offre en transports collectifs, extension des pistes cyclables, location de vélos électriques, déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.), permettront d'ici 2033 dans l'agglomération mulhousienne, de passer de 75% de personnes exposées à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, à 3% (de 44% à 1% à l'échelle du Haut-Rhin) ; instaurer une ZFE avec des restrictions fortes sur les véhicules diesel particuliers n'apporterait donc pas de plus-value sanitaire et générerait des impacts pour les populations les plus modestes ;
- Concernant la pollution aux particules fines, 100% des habitants de l'agglomération et du Haut-Rhin sont actuellement exposés à des concentrations supérieures aux recommandations, avec une évolution peu favorable à l'horizon 2033, quel que soit le projet de ZFE simulé par ATMO Grand Est. Ce polluant est le plus nocif. Le nombre de décès prématurés liés aux particules fines est actuellement estimé à 40.000 personnes en France. La principale source d'émission de particules fines dans le Haut-Rhin est le secteur résidentiel et en particulier le chauffage au bois. Agir plus globalement et de manière plus transversale devient dès lors une nécessité.

Face à ces constats, pour agir globalement de manière cohérente, Mulhouse Alsace Agglomération propose un Plan Air-Santé associant 3 composantes :

- Un projet de ZFE restreignant la circulation dans le périmètre de m2A des seuls véhicules « professionnels » les plus polluants à savoir les poids lourds et les véhicules utilitaires légers les plus anciens, « non classés » par le certificat qualité de l'air (Crit'Air) ; aucune restriction ne s'imposera donc aux véhicules particuliers ;
- Des actions ciblées autour des poches résiduelles de pollution au dioxyde d'azote, à savoir le long des autoroutes et au centre-ville de Mulhouse :

- Poursuite des efforts en matière de mobilités douces en centre-ville de Mulhouse et de transport en commun notamment,
- Sollicitation de la réduction de la limitation de vitesse sur les axes autoroutiers principaux (A36, A35 et D430). En effet, une réduction des vitesses de 20 km/h entraînerait une diminution des émissions d'oxyde d'azote de l'ordre de 25 % pour les véhicules légers ;
- Une charte d'engagement pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin, en partenariat avec les intercommunalités du Haut-Rhin, les chambres consulaires et les représentants des partenaires économiques. Une charte engageante et pragmatique autour de trois axes : la promotion des véhicules les moins émissifs, l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité et la sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques pour se chauffer au bois et moins polluer.

M. LE MAIRE.- Nous avons pu, lors des Commissions réunies, parler du point suivant qui concerne le projet de Zone à Faible Émission de Mulhouse Agglomération pour lequel un avis nous est demandé. Je pense que vous avez reçu toutes les informations.

Je voudrais rappeler rapidement ce que nous avons partagé en détail avec les collaborateurs de Mulhouse Agglomération qui étaient venus lors de notre réunion de travail. Vous savez qu'une loi Climat Résilience de 2021 fixe des grandes agglomérations sur lesquelles des restrictions de circulation doivent être mises en œuvre pour tenir compte de la question de la pollution et, entre autres, pour pouvoir réduire les émissions liées à la circulation et aux transports. Outre cette question de restriction et de loi, il s'agit avant tout d'un sujet de santé publique important.

L'Agglomération de Mulhouse était concernée et comme un projet de ZFE doit être soumis aux personnes publiques, dès 2022, l'Agglomération a effectué un gros travail avec des études qui ont été menées entre autres avec un bon bilan réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne qui s'appelle maintenant l'AFUT, l'Agence de Fabrique Urbaine du Territoire. Donc, ce gros travail réalisé a permis ensuite de lancer des consultations diverses avec des partenaires et l'ensemble des acteurs publics - privés en dépassant les frontières de l'Agglomération, puisque vous vous doutez bien que les problèmes de pollution dépassent largement nos frontières territoriales. Le Président de l'Agglomération avait souhaité qu'une discussion puisse s'engager au niveau du Haut-Rhin. Elle est d'autant plus nécessaire que lorsque nous regardons les cartes de circulation, nous constatons que viennent travailler sur le Territoire de l'Agglomération de nombreuses personnes des autres territoires, du Sundgau, des différentes vallées, de la région de Colmar nous avons des mouvements de public sur l'ensemble des territoires et il était important de tenir compte de tous ces paramètres.

Tout ce travail a été effectué. Il a été déduit des études que, bien sûr, limiter la circulation était important, mais malheureusement simplement limiter la circulation, vous l'avez compris lors de la Commission réunie avec l'évolution du parc et la transformation du parc de véhicules, n'apportait pas grand-chose en termes d'impacts structurants sur les émissions, même si cela limite quand même les dioxydes d'azote et que les particules fines qui, elles, ne dépendent pas de la circulation, mais de l'habitat et entre autres du chauffage et du chauffage au bois, sont les plus importantes et les plus impactantes.

Il a été décidé de ne pas engager de restrictions fortes sur les types de véhicules, mais seulement sur les véhicules professionnels les plus polluants qui sont au nombre de 450 et de réduire la vitesse surtout sur les axes structurants. En effet, vous aviez vu sur les cartes de l'ATMO qui nous avaient été présentées, que les secteurs en rouge étaient en gros globalement l'A36, l'A35, les RD 66 et 430 qui sont des secteurs routiers importants sur lesquels les émissions sont impactantes et donc, l'Agglomération est en train de négocier avec les partenaires concernés et pour nous, il s'agit plus particulièrement de la Collectivité Européenne d'Alsace pour diminuer au minimum de 20 % la vitesse sur ces axes et limiter les impacts correspondants.

Je crois avoir à peu près résumé tout ce que nous avons pu voir ensemble. Avez-vous des interventions particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Merci. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier d'avoir mis à l'agenda ce sujet qui est particulièrement sensible. Si effectivement l'objectif des ZFE est louable, nous avons vu quels étaient les impacts énormes, l'interdiction sur toute la France dans l'ensemble des zones concernées de circulation de près de 2 millions de véhicules, ce qui représente 11 % du parc de véhicules, à telle enseigne que certains appellent les ZFE, les Zones à Forte Exclusion.

Un certain nombre de craintes ont déjà été exprimées, et beaucoup d'oppositions se font jour. Dernièrement, une consultation a été faite par la Commission de Développement du Territoire auprès de 51 000 personnes et 86 % des personnes sondées étaient opposées bien sûr à l'instauration des ZFE.

Je crois que quelques initiatives parlementaires aussi se font jour, notamment celle d'un sénateur qui a déjà fait une proposition d'amendement pour dévitaliser l'obligation de mettre en œuvre les ZFE et laisser la main soit aux maires, soit aux présidents des EPCI concernés.

C'est un peu avec une certaine appréhension que nous avons participé à cette Commission réunie et, au contraire, je trouve que la position de la m2A est plutôt pragmatique, elle prend en compte effectivement le fait que le vieillissement du parc va améliorer aussi les émissions, et donc, il n'y aura pas de restrictions de circulation pour les particuliers, mais seulement pour les professionnels.

Le seul point que l'on trouve un peu dommage est de ne pas être allé jusqu'au bout de la démarche, puisqu'il a été identifié 450 véhicules, 450 professionnels, selon l'estimation, qui n'ont pas été contactés directement. Mais j'ai compris que les organisations professionnelles avaient été sollicitées, et nous avons travaillé de concert avec ces organisations, ce qui est très bien.

M. LE MAIRE.- Le travail a été bien anticipé parce que nous avons reçu les représentants de l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté Urbaine de Strasbourg ; ils nous avaient fait un retour de leur expérience quand ils ont préparé ce dossier et au niveau de l'Agglomération, nous avons rapidement vu qu'il fallait tout de suite travailler avec les représentants, les chambres professionnelles et différents acteurs pour anticiper tout cela. Ensuite, la difficulté est d'identifier *in fine* dans le détail les choses, mais le travail était fait. Si pour autant, vous avez raison, un travail pragmatique a été effectué et il ne va pas impacter les véhicules des particuliers. En effet, les problèmes de pollution sont quand même présents et cela signifie qu'il faut continuer à travailler sur les changements modaux des mobilités et à décarboner nos parcs, accompagner les professionnels pour avoir des véhicules plus propres et continuer à travailler sur des mesures.

Et l'autre volet qui ne concerne pas la circulation, nous l'avons vu, mais qui d'un point de santé publique est le plus important, est celui des particules fines qui là sont générées par l'habitat résidentiel et il faut impérativement travailler sur le sujet.

Globalement, même si la mise en œuvre va être légère et ne va pas représenter un problème économique-social, il faut travailler sur cette question. Mais je suis d'accord avec vous. C'est une approche très pragmatique qui ne s'est pas faite sans rien. Un vrai travail de fond a été réalisé avec l'ensemble des partenaires aussi bien les organismes de santé, les organismes qui travaillent sur la qualité de l'air, le monde économique, les particuliers, le Conseil de Développement de l'Agglo a travaillé, Valérie, aussi sur ce sujet. Un vrai travail a été réalisé. En tout cas, à m2A, nous ne nous sommes pas cachés derrière notre petit doigt et nous n'avons pas pris l'excuse du calendrier pour dire que l'on ne faisait pas. Nous pouvons souligner que cela a été traité dans les délais. Parfois, on peut dire que l'on est en retard sur certains sujets. Je pense que dans ce cas précis, nous avons vraiment respecté le calendrier de la loi et mis en œuvre les choses correctement.

Avez-vous d'autres interventions ? Oui, Daniel Weber.

M. WEBER.- Vous avez insisté sur les fameuses pollutions liées au chauffage au bois, savez-vous si des aides sont encore accordées pour installer des poêles à bois, ce qui serait une absurdité majeure, j'imagine ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas, mais le problème du chauffage au bois n'est pas tant le chauffage au bois en lui-même, il faut que les équipements soient de qualité, c'est-à-dire qu'une cheminée ouverte est beaucoup plus polluante qu'une cheminée avec un insert, des règles existent. Je ne connais pas trop la technique. Silvia pourra peut-être de par ses compétences professionnelles nous le dire, mais ce n'est pas trop le problème du chauffage au bois précisément, mais surtout celui des équipements qui vont pouvoir filtrer ou pas.

Mme RAMUNDI.- Les aides ont fortement été diminuées, il en existe encore, mais elles sont vraiment soumises au revenu fiscal du foyer. Aujourd'hui, les aides sont plutôt en baisse qu'en augmentation. Je pense qu'effectivement il faut sensibiliser les gens au fait que chauffer au bois, c'est bien, mais la qualité du bois joue énormément et la manière dont les gens vont chauffer. Les personnes qui vont essayer de surchauffer, forcément, vont commencer à un moment ou à un autre, à faire du bistre, je pense aux personnes qui ne font pas l'entretien de leurs appareils de chauffe, ou de leur conduit de cheminée. Les critères sont nombreux et je pense qu'il faut surtout commencer vraiment à éduquer la population sur ce point.

M. LE MAIRE.- Il reste encore beaucoup de travail à effectuer sur le sujet.

M. HEYER.- Sur le chauffage au bois, il y a aussi une problématique de pollution intérieure. Quand les inserts sont ouverts, la pollution est plus importante à l'intérieur qu'à l'extérieur.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, le jour où l'on s'occupera de la pollution intérieure de nos locaux, je pense que ce sera encore pire. Madame Bacany.

Mme BACANY.- Il a été évoqué quand même d'interdire après 2027 les chaudières à pellets. C'est peut-être problématique pour tous ceux qui se sont mis aux pellets ces dernières années.

M. LE MAIRE.- De toute façon, les choix sont toujours risqués. Regardez, dans la commune, souvenez-vous, nous avons supprimé toutes les chaudières au fuel de la commune pour les remplacer par des chaudières au gaz parce qu'il y a 10 ans on nous disait qu'il fallait passer aux chaudières haute condensation. Nous avons fait les choix sur lesquels on nous avait orientés et c'est très bien, il fallait sortir du fuel de toute façon, c'était nécessaire ; mais vous avez vu que lors de la crise énergétique avec le gaz, nous nous sommes pris cela en pleine figure et cela nous a fait très mal. Le risque de revers de médaille existe toujours. Nous sommes bien d'accord.

Indépendamment des techniques, il nous faut travailler sur les particules fines. Les études présentées dans le cadre de cette démarche ZFE ont clairement montré qu'il fallait se méfier de cibler sur des problèmes qui ne sont pas les problèmes essentiels. Le transport et la circulation constituent un problème, mais pas seulement, d'autres points doivent être traités. Silvia, tu voulais rajouter quelque chose.

Mme RAMUNDI.- Je voulais ajouter par rapport à ce que Carmen disait au niveau des chaudières à pellets, et des chaudières gaz, il est juste ennuyeux, aujourd'hui de voir que de nombreuses centrales de biométhane, de méthanisation, sont en train de voir le jour, soit on se pose la question et on arrête de faire un investissement dans les communes pour créer ces centrales qui coûtent beaucoup et il faut savoir que nous avons aujourd'hui du gaz propre qui circule dans nos conduites, ce n'est que 2 %, bien que des communes dans le Sundgau atteignent 100 %. Monsieur Riche a très bien dit qu'aujourd'hui tout pollue, on nous parle de la VMC, de la VMC double flux. Si l'entretien n'est pas bien fait, je vous assure que la pollution à l'intérieur est dramatique pour la santé.

Nous devons commencer au bas de l'échelle et l'État ne devrait peut-être pas forcément véhiculer seulement l'aspect aide fiscale ou aide financière, mais l'être humain est ainsi fait, nous regardons avant tout notre portefeuille. Peut-être faudrait-il revoir les choses à la base.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Merci, Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas rajouter au débat un autre débat, mais nous arrivons à une certaine conclusion, bien sûr, à notre niveau, ici, nous n'allons pas refaire le monde, mais nous nous rendons compte que des décisions prises au niveau des ministères ou même du premier ministre, ne sont pas nécessairement justifiées, et personnellement, je préfère que la politique s'oriente vers des encouragements plutôt que vers des interdictions ou des obligations. Comme vous l'avez souligné, quand on a décidé de supprimer ou d'arrêter l'installation de chaudières au fuel, deux ou trois ans après, on a jugé opportun de mieux répartir les énergies pour pouvoir équilibrer au niveau budget, que ce soit commune, autres collectivités ou même au niveau de l'État et du particulier.

M. LE MAIRE.- Merci. De toute façon, l'avenir sera toujours incertain sur les énergies et comme le dit le dicton, la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas. Il nous faut travailler aussi sur l'isolation thermique des bâtiments. A la limite, les challenges sur les enjeux ne posent pas de problème. Il faut juste que ce ne soit pas des choses hyper-descendantes, que les territoires, comme cela a été dit tout à l'heure, puissent prendre un minimum la main sur leur destinée et puissent travailler. L'essentiel est de prendre en compte ce qui est important en termes de santé publique. Je pense que nous sommes à peu près tous d'accord sur le sujet.

La parole est à Arnaud.

M. ROLLIN.- Concernant la ZFE, le point important pour notre commune et le point intéressant, c'est l'abaissement de la vitesse qui n'est, pour l'instant, qu'une sollicitation et que nous avons rappelée au directeur des mobilités. La réduction de la vitesse au niveau de la RD 430 est un souhait de la Ville depuis assez longtemps et aussi au niveau des autoroutes, le souhait de plusieurs communes comme Illzach et Lutterbach ; on voit bien sur les cartes que les fortes zones de pollution sont clairement ces grands axes routiers.

Nous allons être attentifs sur ce point puisque cette RD passe en plein au travers de la Ville.

M. LE MAIRE.- Tu as raison d'autant que la RD 430 les jours de plus forte affluence est empruntée par 80 000 véhicules/jour dans les deux sens. C'est énorme concernant cette route qui sépare la ville en deux tiers / un tiers et on oublie les problèmes de bruit. Il faut limiter la vitesse, mais aussi limiter le bruit sur les grands axes.

Monsieur Heyer.

M. HEYER.- C'est ce que je voulais rajouter.

M. LE MAIRE.- Parfait. Alain Winckelmuller.

M. WINCKELMULLER.- Je voulais juste rajouter pour finir le débat que l'on peut quand même saluer le fait que nos gouvernants ont pris en charge un certain nombre de problématiques en mettant en place des lois contraignantes. À l'intérieur de ces lois contraignantes, des aménagements se font ; il est faux de dire que ce ne sont pas les communes et les intercommunalités qui décident, car pour les ZFE et pour la mise en place des déchets, de grosses contraintes sont faites avec des dates butoir, mais à l'intérieur de cela, chacun doit travailler sur son terrain. Nous pouvons être d'accord ou pas, mais cela laisse quand même une marge de manœuvre souvent aux communes avec une contrainte, il est vrai, mais la contrainte pour les ZFE dure depuis 6 ans et elle se poursuivra sur 7 ou 8 ans. Si nous prenons le cas de Strasbourg, les Crit'air 5 ont toujours circulé. Il n'y a pas un jour où ils n'ont pas circulé, alors que l'on entend des personnes pousser de grands cris d'orfraie disant : « On ne pourra pas circuler en voiture ». Aujourd'hui, avec ce qui a été mis en place, on se rend compte que la ZFE de Strasbourg a permis de faire descendre les taux de pollution automobile et tous les véhicules ont continué à circuler.

Après, il est vrai que quelque part il faut que nos gouvernants prennent des décisions contraignantes pour obliger, si l'on dit à chacun que c'est *open bar*, chacun fait ce qu'il veut. Nous savons pertinemment que l'on n'avancera pas et c'est humain, aussi bien pour les ZFE que pour un certain nombre d'autres choses. Les gouvernements ont eu le courage de prendre des décisions sur l'accessibilité, par exemple, sur un certain nombre de sujets. Ce sont des choses qui ne sont régies ni par les communes ni par les intercommunalités. Nous sommes d'accord, mais si quelque part au-dessus, des règlements contraignants ne sont pas établis, nous savons parfaitement qu'au-dessous on n'y arrive pas. Déjà avec des lois contraignantes, on arrive à tirer le plus possible en longueur, alors que le but de cette ZFE est louable, il faut au moins dire que le but est louable. Ensuite, il est vrai que nous n'avons pas assez d'aides. Tout ce qui est autour est vrai.

Je pense que nous pouvons quand même saluer le fait que sur ces sujets, l'État et les gouvernants mettent en place des projets contraignants. S'il n'y a pas de contraintes, nous savons parfaitement que personne derrière ne suit.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Fadi Hachem demande la parole.

M. HACHEM.- Dans le même sens, Kingersheim va bénéficier le moins de cette mise en place de réduction de la vitesse sur la RD 430 ; en effet, nous avons le feu, donc des limitations inférieures, donc de Mulhouse à Kingersheim, il n'y aura pas beaucoup de gain. Bien sûr, entre deux, on peut rouler relativement vite, mais au feu, tout le monde s'arrête et nous savons qu'à l'arrêt les véhicules produisent beaucoup plus de particules fines.

Un autre sujet n'a pas été proposé, je pense à l'usine d'incinération, actuellement, elle est bien traitée pour qu'il y ait le minimum de particules, elle est plus vers l'est de la commune, mais quand les vents tournent, parfois, on sent des odeurs ; peut-être y a-t-il encore des particules ou des choses à traiter.

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Nous savons que l'incinération n'est pas non plus la panacée. Et là, de même, il faut réduire nos déchets à brûler. Nous faisons du gaz et du biogaz quand même, mais nous l'avons dit tout à l'heure, c'est le cercle vicieux et pas un cercle vertueux. Le seul cercle vertueux était celui prôné dans les années 90, et c'est déjà là que nous aurions dû commencer à travailler, sur ce que l'on appelle le développement durable avec le pilier social, le pilier environnemental et le pilier économique, et regarder comment faire travailler l'ensemble de ces éléments. Il faut en arriver à la contrainte pour aujourd'hui travailler sur ces sujets. Monsieur Heyer et on clôt après. Mais c'est bien.

M. HEYER.- Je m'inscris complètement en faux par rapport à ce que vous dites, Monsieur Winckelmuller, je crois que l'on meurt justement de l'accumulation de normes, de contraintes. Le coût est énorme, en fait 3 à 4 points de PIB, des milliards d'euros sont dépensés pour rien, et c'est complètement irréaliste.

Concernant cette ZFE, si toutes les communes vont au bout de la démarche, ce sera la révolution, quand les personnes vont recevoir les premiers PV, car on va leur interdire d'entrer dans les villes, mais elles

vont quand même le faire, vous ne pouvez pas défendre cela. Nous voyons que les différents gouvernants sont complètement déconnectés du terrain. Après, vous entendez certains politiques comme Valérie Hayer dire : « Vous n'avez qu'à acheter une voiture électrique ». Mais qui peut acheter une voiture électrique parmi les Français moyens ? Le coût est énorme. Il faut compter 10 000 € ou 15 000 € de plus par rapport à une voiture normale. Les gens n'ont pas les moyens. C'est complètement déconnecté de la réalité. Je veux bien que l'on fixe des objectifs, mais il faut qu'ils soient réalistes et en fait, comme le soulignait M. le Maire, les décisions sont descendantes, exclusivement descendantes et l'État pousse des décisions qui ne sont absolument pas réalisables. Concrètement, chaque communauté ou collectivité essaie de trouver des solutions pragmatiques pour que cela puisse passer.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'Alain allait aussi dans le même sens. Là où Alain a raison à certains moments, malheureusement, nous sommes obligés de passer par des décisions pour amener tout le monde à prendre conscience d'une réalité importante. Là, nous sommes dans le cadre de la santé publique.

Je pense que globalement le point le plus important est que nous, sur notre territoire, nous y soyons arrivés de façon pratique et pragmatique. Nous allons continuer à travailler, mais encore une fois, il ne faut pas se dire que cette décision est la seule et absolue. Derrière, de nombreuses choses sont à poursuivre sur toutes les autres émissions de pollution qui sont importantes. Il faut surtout retenir que cette décision doit être suivie d'autres faits.

Voilà un échange intéressant. Avez-vous d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

En sa qualité de gestionnaire de voirie, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de donner un avis favorable au projet d'arrêté de Mulhouse Alsace Agglomération instaurant une Zone à Faible Emission – mobilité dans l'agglomération mulhousienne à compter du 1er janvier 2026.

Merci beaucoup de cet échange, il est important.

5. Réseaux de chaleur : modification de la définition de l'intérêt communautaire

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 5 présenté :

Mulhouse Alsace Agglomération s'est vu confier la compétence « Conception, réalisation et exploitation de réseaux de chauffage urbain par gaz, biomasse et géothermie et de centrales de production d'énergie renouvelable d'intérêt communautaire » par ses communes membres. Le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable à la participation de la Ville au réseau de chaleur « Mulhouse Centre Agglomération ».

L'intérêt communautaire est défini par délibération 27C du Conseil d'Agglomération du 16 janvier 2017, modifié par délibération n°628C du Conseil d'agglomération du 17 décembre 2018 et n°943C du Conseil d'agglomération du 30 janvier 2023. Sont d'intérêt communautaire :

- le réseau de chaleur de l'Illberg,
- le réseau de chaleur de Rixheim,
- le réseau de chaleur de Rixheim – Riedisheim – Illzach – Mulhouse,
- le réseau de chaleur « Centre agglomération ».

En 2020, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée dans la refonte de son schéma directeur des réseaux de chaleur. Les objectifs étaient multiples, notamment de développer les réseaux pour décarboner le territoire grâce aux énergies renouvelables et de récupération.

Avec une volonté de toujours développer ses réseaux de chaleur, m2A souhaite dorénavant préciser l'intérêt communautaire par la définition de critères. C'est ainsi qu'il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire tout réseau qui atteindra :

- Une quantité de chaleur vendue de 6 GWh/an, par commune, par branche de réseau ou par réseau reliant plusieurs communes, ou
- Une densité énergétique de 1,35 MWh/ml/an (correspondant à 1,5 MWh/ml/an, valeur ADEME avec - 10% pour la précision des données d'étude).

Mulhouse Alsace Agglomération sera donc compétente pour créer et exploiter (directement ou de manière externalisée) tout réseau de chaleur répondant à l'un de ces critères.

Au-delà de cette définition de l'intérêt communautaire, la réalisation d'un réseau sur les périmètres concernés, sera conditionnée par les résultats d'études de faisabilité technique, juridique et financière.

Cette définition de l'intérêt communautaire laisse la possibilité aux communes d'intervenir à leur initiative dans le cas de réalisation d'un réseau de chaleur en dehors des conditions précisées ci-dessus. Il est neutre pour les initiatives privées : les maîtres d'ouvrages privés conservent la possibilité de créer des réseaux de chaleur s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, elle n'impacte pas les réseaux préalablement déclarés d'intérêt communautaires, ceux-ci remplissant les conditions définies ci-avant.

Aussi, la Ville de Kingersheim est disposée à participer à cette démarche et souhaite que m2A puisse mener à bien ce projet de développement d'un réseau de chaleur sur la commune.

Ainsi, et après délibération favorable au Conseil d'Agglomération de m2A du 24 mars, la Ville a acté que la procédure de délégation de service public sera lancée au printemps, pour une notification du contrat fin 2026. A ce jour, la mise en service de ce réseau est attendue en 2028 et devrait se déployer progressivement sur les différentes communes concernées entre 2028 et 2032.

La gouvernance du projet sera précisée dans les prochains mois, la Ville souhaite y être impliquée tout au long de l'avancement, notamment pour les étapes clé du calendrier de déploiement et de choix des tracés.

M. LE MAIRE.- Nous avons un autre sujet un peu différent, il s'agit de la question des réseaux de chaleur. Nous vous prions de nous excuser, nous sommes passés en Commission réunie la dernière fois un peu rapidement, car le calendrier s'est accéléré pour les raisons qui nous ont été expliquées. Je vous rappelle que m2A gère un réseau en régie avec une centrale et un réseau de distribution qui est à l'Illberg, donc la centrale de l'Illberg et le réseau de l'Illberg. À côté de cela, une DSP (délégation de service public) est confiée à VALORIM qui gère un autre réseau et Mulhouse Agglomération a délibéré dernièrement pour la constitution d'une SEM Energie qui récupérera la chaleur fatale des industriels au bord du Rhin. Parmi ces industriels au bord du Rhin, il y a Euroglas par exemple, qui fabrique du verre et dont la chaleur liée aux fours qui est très importante s'en va pour l'instant aux petits oiseaux et n'est pas récupérée. Donc, un accord a été trouvé avec l'ensemble des parties prenantes et une Société d'Économie Mixte Energie est créée, pour récupérer la chaleur fatale de ces industriels au bord du Rhin et l'acheminer au cœur de l'agglomération pour compléter ce qui existe déjà.

Le réseau de transport vous avait été expliqué, il va passer du Rhin jusqu'à Mulhouse, il passera devant Stellantis qui sera l'un des gros clients de ce réseau de chaleur.

Mais une fois que l'on a amené cette chaleur, plus on va en produire, plus il sera intéressant de la distribuer et le seul réseau de l'Illberg et celui de VALORIM ne suffisent pas. Et m2A, vous l'avez compris, a fait une étude pour regarder quels sont les consommateurs potentiels de chaleur sur le Territoire et il a été identifié qu'en plus de Mulhouse, Lutterbach, Kingersheim et Wittenheim peuvent avoir la bonne densité pour être connectés sur ce réseau de chaleur par un réseau de distribution qui n'existe pas. Mais pour pouvoir le faire, il faut créer une entité et c'est ce que propose de faire Mulhouse Agglomération, de créer cette fois-ci une SEMOP qui permettra avec différents acteurs, (il s'agit d'une autre société d'économie mixte) de faire la distribution sur les autres secteurs, dont la commune de Kingersheim ; mais pour cela, il faut que Mulhouse Agglomération soit autorisée à traiter pour nous et c'est ce qui est proposé dans cette délibération.

La délibération vous rappelle que m2A va travailler sur un tronçon qui passera à certains endroits de la commune, là où c'est plus dense, mais que cette délégation de l'intérêt communautaire n'empêchera pas Kingersheim et les autres communes concernées de développer d'autres réseaux de chaleur à d'autres endroits de leur commune, si elles le souhaitent, ce n'est pas complètement fermé.

Je crois avoir à peu près résumé les choses telles qu'elles nous avaient été présentées. Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Cette participation de la Commune implique-t-elle des contributions financières ?

M. LE MAIRE.- Non, bonne remarque. J'ai oublié de dire que, s'il y a précipitation, c'est parce qu'il faut créer la SEMOP pour aller chercher des financements auprès de l'ADEME que nous ne sommes pas sûrs d'avoir ultérieurement. C'est une première chose que j'ai complètement oublié de dire. Sinon, nous pourrions nous demander pourquoi aller aussi vite. C'est ce qui est important. Et la SemOp doit trouver son équilibre financier, elle doit y travailler et c'est la raison pour laquelle ils vont aller chercher le plus possible de potentiels consommateurs sur le modèle. Nous n'avons pas de contribution.

Par contre, il faudra regarder de façon intelligente sur les tracés de ce futur réseau, les travaux qui vont être faits, et si nous aurons à en faire (on reparle du tram) seront-ils situés sur le trajet du tram ? Etc. Plusieurs choses doivent être examinées en même temps et par conséquent, nous aurons peut-être intérêt à réaliser des travaux à ce moment-là et ce sera par incidence des frais qui nous incomberont.

Pour l'instant, nous n'avons pas de sollicitation financière.

Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- C'est un projet louable, mais dans la pratique, c'est très compliqué de penser que les maisons ou les habitations existantes pourraient bénéficier de ce projet. C'est beaucoup plus compliqué que la fibre avec laquelle on est passé par les PTT dans tout ce qui existait, mais là, ce projet entraîne des terrassements gigantesques. Comme il y a de nouveaux projets sur Kingersheim, je pense qu'il est plus utile pour les projets naissants d'apporter une sous-station ou un point de distribution qui pourrait être traité de façon intégrée dans le projet, mais pour les existants, c'est très compliqué.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison et c'est bien de faire cette remarque, car elle me permet de donner une précision : nous sommes déjà à un horizon minimum de 10 ans sur cette affaire. Pour l'instant, ce n'est pas fait. On nous demande l'autorisation de pouvoir créer cette SEMOP, de vérifier si nous pouvons aller chercher les financements auprès de l'ADEME au niveau national et une fois que la SEMOP sera créée, il faudra impérativement commencer à travailler avec les communes concernées par les parcours pour identifier quels seraient les logements à raccorder. Cela veut dire essayer de travailler avec les bailleurs sociaux sur les collectifs des bailleurs sociaux. Cela veut dire donner de la visibilité aux habitants qui auraient une chaudière à changer en leur disant : « Attention, demain vous pourriez être connectés au réseau de chaleur. Cela vous coûterait moins car c'est de l'énergie que l'on maîtrise ». Cela va être tout un travail et qui induira une sorte de forme de commercialisation nécessaire très en amont.

Jonathan, je vous en prie, complétez.

M. GRADOZ.- Il faut bien se dire que cela ne concerne vraisemblablement pas les habitations individuelles. Nous sommes vraiment sur les collectifs, les bâtiments publics qui vont avoir de fortes surfaces et des chaudières qui auront un certain rendement.

M. LE MAIRE.- Très bien. Avez-vous d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Sur cette délibération, il faut émettre un avis et vous êtes invités à

➤ émettre un avis favorable à la participation de la Ville au réseau de chaleur qui va s'appeler Mulhouse Centre agglomération dans le cadre de la SEMOP.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable à la participation de la Ville au réseau de chaleur « Mulhouse Centre Agglomération ».

Je vous en remercie. On parle beaucoup d'énergie ce soir, c'est bien, c'est l'un des sujets du moment.

MARCHES PUBLICS

6. Choix du délégataire pour le service de fourrière automobile

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du service public de fourrière automobile.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), dans sa séance du 8 octobre 2024 a émis un avis favorable à la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du service de fourrière automobile, au vu du rapport de présentation qui lui a été exposé.

Par délibération en date du 13 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du

service de fourrière automobile et a autorisé le Maire à engager et conduire la procédure de consultation correspondante.

La Commission de Délégation de Service Public, s'est réuni le 17 décembre 2024, conformément aux dispositions des articles L1411-5 du code général des collectivités territoriales, afin d'émettre un avis sur les offres reçues dans le cadre de la procédure de mise en concurrence

Après analyse de la candidature et de l'offre de l'unique prestataire ayant proposé une offre, il a été proposé de retenir le candidat DEPANN'68, pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile pour une durée totale de 5 ans.

M. LE MAIRE.- Sur quelque chose de plus terre à terre, Christian, tu nous proposes de choisir le délégataire pour le service de fourrière automobile.

M. BROMBACHER.- Tout à fait, Monsieur le Maire. Par délibération du Conseil municipal du 13 novembre, vous avez approuvé le choix du mode de gestion déléguée sous la forme d'une DSP pour la gestion et l'exploitation du service fourrière automobile.

Un appel d'offres a été lancé. Après analyse des candidats, il faut savoir qu'un unique candidat a fait une offre. Et nous vous proposons effectivement de retenir ce candidat identique au précédent mandat DEPANN'68 qui sera en charge de la gestion d'exploitation du service de la fourrière automobile pour une durée de 5 ans.

Sur la base du rapport d'analyse réalisé à l'issue de la procédure de délégation de service public, vous êtes invités à :

- approuver le choix de retenir la société DEPANN'68, située à Mulhouse, comme délégataire pour l'exploitation du service de fourrière automobile pour une durée de 5 ans.
- approuver le contrat de délégation de service public
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service de fourrière automobile pour une durée de 5 ans,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document et avenant afférent à cette concession.

M. LE MAIRE.- Parfait. Merci beaucoup. Nous renouvelons la délégation.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Sur la forme, il n'y a pas eu d'autres candidats, c'est toujours le même.

M. BROMBACHER.- D'autres candidats ne se sont pas manifestés, car sur la place publique, il n'en existe pas d'autres offrant cette possibilité. C'est la raison pour laquelle, lors du précédent appel d'offres il y a 5 ans, c'était identique avec toujours le même candidat faisant son offre. Il ne peut pas non plus profiter de son exclusivité pour augmenter les tarifs, chacun fait en son âme et conscience.

M. LE MAIRE.- Sur l'Agglomération, je crois qu'il y a potentiellement deux fourriéristes possibles.

M. HACHEM.- Une petite question : je ne sais plus si nous avons eu un récapitulatif, un bilan sur les 5 années. Fait-on beaucoup appel à eux ou très peu ?

M. LE MAIRE.- Je ne l'ai pas, mais nous pouvons vous le donner. Nous faisons beaucoup appel à eux, car nous avons de nombreux véhicules à déplacer régulièrement, des véhicules très mal stationnés. En effet, l'enlèvement se fait vraiment quand il y a une gêne à la circulation. Des véhicules tampons sur du stationnement nous sont signalés régulièrement et dans des cas particuliers aussi sur des incidents. Nous notons de vous envoyer les informations.

Avez-vous d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de délibérer sur le choix de cette société. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Sur la base du rapport d'analyse réalisé à l'issue de la procédure de délégation de service public, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le choix de retenir la société DEPANN'68, située à Mulhouse, comme délégataire pour l'exploitation du service de fourrière automobile pour une durée de 5 ans,
- d'approuver le contrat de délégation de service public,

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service de fourrière automobile, pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document et avenant afférent à cette concession.

Je sais que la police municipale est satisfaite de la relation avec cette société. Cela se passe de façon assez réactive.

M. BRETZNER.- J'ai trouvé quelques chiffres sur un mois, par exemple : 10 fourrières, 5 dossiers et 5 mises en fourrière.

M. LE MAIRE.- Nous allons vous donner les chiffres exacts.

FINANCES

M. LE MAIRE.- Nous allons entrer dans la séquence budgétaire avec deux étapes : celle qui nous permet de clôturer l'exercice 2024 par son approbation et celle qui nous permet de regarder comment va s'établir le budget 2025.

7. Compte de gestion de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 7 présenté :

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2024 du budget Ville, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle.

Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, et voté par le Conseil municipal lors de la même séance.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci « entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif ».

C'est ainsi que le Service de Gestion Comptable de Mulhouse a soumis pour approbation le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre de cette même année.

Ce document fait ressortir à la section de fonctionnement un excédent 2 906 061,86 € et à la section d'investissement un déficit de 511 766,19 €, montants égaux à ceux constatés au compte administratif du même exercice.

M. LE MAIRE.- Nous commençons par le compte de gestion de notre trésorière, puisqu'il s'agit d'une trésorière, pour l'exercice 2024

M. BROMBACHER.- On peut dire que c'est une première, car d'habitude, le compte de gestion n'arrive qu'en mai, mais avec la nouvelle nomenclature M 57, le timing est un peu plus logique. Nous avons effectivement les résultats de l'exercice précédent que nous pouvons incorporer dans l'exercice 2025 dans ce cas de figure.

Le premier point est une demande d'approbation des comptes de l'exercice 2024 du budget Ville par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le service de gestion comptable de Mulhouse qui est conforme au nôtre. Il nous paraît normal de l'approuver car cela poserait problème de mettre en doute ces capacités de gestion. Mais il est identique à ce que nous allons vous présenter tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte de gestion Ville de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, comptable de la Ville de Kingersheim.

De toute façon, nous allons passer à la partie version Ville et nous allons revenir sur le sujet. Je vous remercie de cette unanimité sur le compte de gestion de la trésorière.

8. Compte administratif de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 8 présenté :

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2024 du budget Ville, par l'adoption du compte administratif correspondant.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le compte administratif est le compte-rendu financier de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Le vote du Conseil municipal sur le compte administratif constitue l'arrêté des comptes. Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se dérouler hors de la présence de l'ordonnateur.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable de la Ville.

L'exécution du budget Ville de l'exercice 2024, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	12 946 738,68	4 130 339,32	17 077 078,00
Recettes de l'exercice	14 063 013,58	2 340 882,79	16 403 896,37
Résultat de l'exercice	1 116 274,90	-1 789 456,53	-673 181,63
Résultat reporté 2023	1 789 786,96	1 277 690,34	3 067 477,30
Résultat de clôture 2024	2 906 061,86	-511 766,19	2 394 295,67
Résultat de clôture 2024 y compris restes à réaliser	2 906 061,86	-817 901,27	2 088 160,59

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2024 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 906 061,86 € et un déficit d'investissement de 511 766,19 €.

M. BROMBACHER.- La réalisation du budget 2024 comprend bien entendu des dépenses et des recettes.

Tout d'abord, **les dépenses**, pour un budget global de 17 077 078 €, dont des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 11 390 511 € et des dépenses réelles d'investissement pour 3 984 592 €.

Vous avez en présentation de graphique **le budget de fonctionnement**, avec un taux de réalisation au niveau du fonctionnement de 95,28 % et **le budget d'investissement** pour une réalisation de 80,95 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

. Chapitre 011, les charges caractère général : nous avons un réalisé de 2 102 911 €, soit 19 % de la totalité, que l'on peut constater dans le graphe en bas

. Chapitre 012, les charges de personnel : le montant est de 7 171 403 € qui représente 63 % des dépenses totales de fonctionnement

. Les autres charges de gestion pour 1 857 253 qui représentent 16 % des dépenses

. Les charges financières représentent 2 % et se montent à 215 344 €.

Les recettes de fonctionnement (qui dit dépenses, dit forcément recettes) se montent à 13 745 212 €, dont :

. Chapitre 70, produits et services pour un montant de 385 908 € qui représente 3 % du total.

- . Les impôts et taxes : 11 957 260 € pour 86 % de la totalité.
- . Les dotations, subventions et participations : 1 232 728 € pour 9 %.
- . Les autres produits pour 345 369 € qui représentent 2 % de la totalité.

Les dotations étaient de 17 % en 2014. Aujourd'hui, elles ne sont plus que de 9 %. Il y a quand même une évolution négative.

Concernant les dépenses d'investissement, le montant total s'élève à 2,436 M€, il comprend la réalisation des reports de l'exercice 2023 pour un montant de 629 000 €, correspondant notamment à des opérations de voirie achevées, chauffage et relamping dans divers bâtiments, achat de matériel informatique et travaux fibres, travaux de voirie.

Un programme d'environ 1,807 M€ avec entre autres les travaux de voirie rue de Richwiller, la cour d'école bulle nature, des travaux dans les bâtiments, la tranche 2024 de vidéosurveillance, un remplacement de véhicule, poursuite du programme d'amélioration d'informatisation des services municipaux.

A ces dépenses s'ajoutent 556 000 € d'opérations engagées mais non achevées au 31/12 et inscrites en reste à réaliser dans l'exercice 2025.

Les principales opérations sont des travaux dans les bâtiments, notamment la ventilation de la salle polyvalente, l'étanchéité de la maison du foot et du vélo, système de régulation de chauffage, un solde de la cour d'école bulle nature et des travaux de voirie accès Clos Dali, un solde réfection rue de Richwiller, aménagement parking du Noyer et aménagements parvis Tival.

Concernant les recettes d'investissement 2024,

. une épargne brute de prévue au budget 2024 pour 1 799 162 €,	2 526 755 €,
. un résultat de fonctionnement reporté pour	1 789 786 €,
. des subventions d'investissement reçues en 2024 pour	440 595 €.
. des dotations et fonds divers pour	266 192 €,
. un excédent d'investissement de l'exercice 2023 pour	1 277 690 €.

Je rappelle quand même qu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

Équilibre capacité d'autofinancement et la dette : pour 2024, la CAF brute est encore de 2 540 692 € et la CAF nette de 997 587 €.

Concernant la dette en elle-même, il reste à payer 7 324 650 € et donc une capacité de désendettement de 3 ans.

Voilà pour la première partie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup pour cette présentation des résultats de 2024. Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Tout d'abord merci de nous avoir envoyé le document en avance de phase qui est vraiment très bien fait et qui donne tous les détails. Il subsistait quand même une petite interrogation sur la sous-réalisation des charges financières, puisqu'on est à 71 % par rapport à ce que l'on avait prévu. Comment peut-on expliquer cela ?

M. GRADOZ.- Je pense que ce sont des rattachements de charges, qui s'appellent des ICNE.

M. LE MAIRE.- Intérêts courus non échus...

M. GRADOZ.- Merci, qui n'avaient pas été prévus au budget. Nous avons eu des rattachements de charges sur les exercices autour du budget 2024, qui n'avaient pas été anticipés dans le budget et qui ont baissé les charges financières, car les charges ont été reportées sur les autres exercices.

M. LE MAIRE.- Ensuite, nos charges financières dépendent aussi un peu des marchés pour certains sujets. Mais pour autant, je sais que la directrice du Service Finances est toujours prudente quand elle monte le budget sur les charges financières pour pouvoir ne pas forcément être en dépassement sur ce sujet. Mais nous pouvons vous apporter les renseignements complémentaires.

Voulez-vous intervenir sur d'autres choses ? Non c'est bon. Très bien je vous remercie.

Avant de vous laisser passer au vote durant lequel je vais me retirer, et Valérie va prendre ma suite, car il faut pour un Compte administratif que l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, se retire, je voudrais faire remarquer et je remercie Christian pour la tenue du budget, que les 3 dernières années après Covid 19 sont de bonne qualité sur les résultats et je suis très content que depuis 2018 notre capacité de désendettement soit proche de 5 ou inférieure à 5 ans, c'est très bien. C'est une bonne tenue et également que nous ayons pu financer nos investissements à partir de nos fonds propres.

Nous avons vu que les dotations participations sont très faibles à 9 %, comme marqué dans les diapos, elles étaient de 17 % en 2014. C'est la raison pour laquelle je parlais de 2014 tout à l'heure ! Au début des années 2000, les aides de l'État, dotations participations représentaient 30 %. Nous ne sommes vraiment dépendants que de nos propres ressources et entre autres de la fiscalité et nous rappelons que dans les impôts et taxes, une partie du reversement de l'impôt économie par m2A représente un petit tiers des 86 %. En tout cas merci pour le travail qui a été réalisé et qui est important pour faire fonctionner la collectivité.

Je laisse la main à Valérie pour réaliser le vote sur ce compte administratif.

(M. le Maire quitte la séance.)

Mme GERRER.- M. le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal est invité à :

- déclarer les opérations d'exercice 2024 closes,
- approuver le compte administratif Ville de l'exercice 2024 se soldant par un excédent global de clôture de 2 394 295,67 €,
- constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Qui s'oppose à ce rapport ? 4 oppositions. Qui s'abstient ? Pas d'abstention

Le Conseil municipal, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide par 28 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- de déclarer les opérations de l'exercice 2024 closes,
- d'approuver le compte administratif Ville de l'exercice 2024 se soldant par un excédent global de clôture de 2 394 295,67 €,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Je vous remercie.

Nous allons pouvoir dire à M. le Maire de revenir et passer au point suivant.

(M. le Maire rejoint la séance.)

M. WEBER.- Si je peux me permettre, dans le document à la page 5, on touche bien 1 075,29 € par habitant. Est-ce bien ainsi qu'il faut le lire ?

M. LE MAIRE.- Sur les indicateurs, oui. Ce sont les indicateurs de référence qui te ramènent en ratio les données chiffrées par le nombre d'habitants.

M. WEBER.- Cela fait à peu près 14,5...

M. LE MAIRE.- Absolument. Merci.

Les comptes ont été approuvés. C'est parfait. Vous êtes allés vite. Je n'ai pas passé beaucoup de temps à regarder l'expo de la Société d'Histoire sur le 80^e anniversaire, mais je l'avais déjà vue !

9. Affectation des résultats de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 9 présenté :

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat du budget Ville de l'exercice 2024.

Selon l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Les résultats définitifs de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement	2 906 061,86 €
Déficit d'investissement	511 766,19 €

Les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/2024 s'élèvent à 556 135,08 €. Les recettes d'investissement engagées mais non titrées au 31/12/2024 s'élèvent à 250 000 €. Le solde des reports à financer est donc de 306 135,08 €.

Par conséquent, il est proposé :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 817 901,27 €, permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté ainsi que le solde des reports d'investissement,
- de maintenir le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 2 088 160,59 €,
- d'inscrire le déficit d'investissement, soit 511 766,19 €, en section d'investissement.

M. BROMBACHER.- Afin de clarifier un peu ce processus, les services nous ont fait une présentation pour la détermination du résultat de fonctionnement et celui d'investissement.

Concernant les recettes, nous avons 14,063 M€ moins les dépenses pour 12,947 M€, soit un résultat net de 1,116 M€, plus le résultat reporté de N-1 de 1,790 M€, soit un résultat global pour l'année 2024 de 2,9 M€.

Concernant la détermination du résultat d'investissement, les recettes se montent à 2,341 M€ moins les dépenses de 4,130 M€, soit un résultat négatif de 1,789 M€ plus les résultats reportés de N-1 pour un montant de 1,278 M€, soit un déficit en résultat global de 512 000 €.

L'affectation du résultat : pour un résultat global de 2 906 000 €, nous reportons 2 088 160 € en fonctionnement.

Concernant le résultat global d'investissement, négatif c'est-à-dire un déficit de 512 000 € avec les restes à réaliser, nous arrivons à un déficit de 306 135 €.

Ce sont des dépenses d'investissements engagées mais non mandatées. Cela nous donne une couverture de déficit d'investissement de 817 901 €.

Cet excédent permettra d'inscrire en 2025 d'importants investissements en limitant le recours à l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Merci Christian. C'était pédagogique. Cela permet de voir le besoin de financement manquant sur les investissements, et les restes à réaliser avec le résultat qui nous permet de couvrir cet aspect et de reporter le reste sur la section de fonctionnement et de nous permettre d'anticiper « sereinement » l'année 2025 ou bien nous l'espérons, car il subsiste encore beaucoup de zones d'ombre. Nous en reparlerons tout à l'heure, mais il faut adopter le budget. Nous n'avons pas le choix. Nous allons avancer dans ce sens.

Avez-vous des remarques sur l'affectation des résultats ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 817 901,27 €, permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté ainsi que le solde des reports d'investissement,
- de maintenir le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 2 088 160,59 €,
- d'inscrire le déficit d'investissement, soit 511 766,19 €, en section d'investissement.

Je vous remercie.

10. Amortissement des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 10 présenté :

La présente délibération a pour objet de modifier les règles d'amortissement des biens immobiliers à compter du 1er janvier 2025.

Les biens imputés en section d'investissement font l'objet d'un amortissement annuel selon la règle du prorata temporis et pour les durées fixées par délibération du Conseil Municipal 15 novembre 2023 applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au vu du faible enjeu de la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1000 €, ces biens sont amortis en un an à compter du 1^{er} janvier N+1.

Après une année d'application de la nomenclature M57, des ajustements et précisions doivent être prévus en ce qui concerne les biens amortissables.

Les nouvelles durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Comptes	Catégories de biens amortis	Durée d'amortissement en années
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études non suivies de réalisations	5
2032	Frais de recherche et développement	5
2033	Frais d'insertion non suivies de réalisation	5
204x	Subventions d'équipement versées	5
2051	Brevets, licences, marques et procédés, logiciels, site internet, droits et valeurs similaires	4
2114	Terrains de gisement	20
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2132x	Bâtiments privés	20
21352	Installations générales, agencement et aménagement des bâtiments privés	15
2152	Installations de voirie	20
21561	Matériel roulant incendie et défense civile	8
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
215731	Matériel et outillage de voirie – matériel roulant	8
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
21828	Matériel de transport - véhicules légers et autre matériel roulant léger	6
21828	Matériel de transport - camions, véhicules industriels et autres matériels roulants	8
2183x	Matériel informatique	5
2184x	Matériel de bureau	8
2184x	Mobilier	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	10
21x	Biens renouvelables d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € TTC	1

Les biens en cours d'amortissement, c'est-à-dire ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2025, continuent d'être amortis sur la base des délibérations précédentes.

M. LE MAIRE.- La nomenclature M 57 nous impose de proposer le tableau d'amortissement des immobilisations à partir du 1^{er} janvier 2025.

M. BROMBACHER.- La nouvelle nomenclature change également les périodes d'amortissement, tout ce qui est avant le 1^{er} janvier 2025 reste dans le tableau des amortissements en années comme précédemment voté dans le cadre de l'ancienne nomenclature et la nouvelle nomenclature nous impose des durées d'amortissement en années différentes. La liste vous a été jointe.

Il est nécessaire :

- d'approuver les durées d'amortissements présentées ci-dessus et appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au *prorata temporis* pour les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2025.
- de déroger à la règle du *prorata temporis* pour les biens de faible valeur qui seront amortis en un an à compter du 1^{er} janvier N+1

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques sur les durées d'amortissement ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver les durées d'amortissement présentées ci-dessus et appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au *prorata temporis* pour les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2025,
- de déroger à la règle du *prorata temporis* pour les biens de faible valeur qui seront amortis en un an à compter du 1^{er} janvier N+1.

11. Taux de fiscalité 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 11 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025. Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à déterminer les taux des impôts locaux destinés à équilibrer le budget de la Ville.

Il est proposé d'appliquer pour 2025 des taux identiques à 2024, soit :

Taxe	Taux communaux 2024	Taux 2025 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,42%	34,42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,70%	74,70%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	14,25%	14,25%

M. LE MAIRE.- Avant de finaliser le vote du budget, il faut en connaître les différents éléments et entre autres les éléments de recettes et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de fixer le taux de la fiscalité 2025

M. BROMBACHER.- Vous êtes invités à vous prononcer sur les taux de fiscalité locale pour l'année 2025.

Nous vous proposons de maintenir les taux au même niveau que 2024, c'est-à-dire :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,42 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,7 %
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et logements vacants : 14,25 %.

Je tiens à préciser que la seule et unique augmentation de la fiscalité sur le mandat a eu lieu en 2022, et on nous propose effectivement de ne pas augmenter la fiscalité sur ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Christian ; c'était important de le rappeler, tout comme je me plais à rappeler aux habitants qu'ils ont vite oublié qu'ils ne paient plus de taxe d'habitation, quand ils me disent qu'ils

payent des impôts, je leur dis que je ne suis pas d'accord avec la réforme qui a été faite, je peux le partager, mais je rappelle quand même que la taxe d'habitation était pour un certain nombre d'entre nous quasiment le même montant que ce que l'on payait aussi en taxe foncière. On paye quand même moins de fiscalité qu'autrefois et il est important de le dire car on l'oublie rapidement.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Oui, on peut se féliciter effectivement de la stabilité des taux de fiscalité, mais pas de la fiscalité, car la fiscalité locale augmente par le truchement de l'augmentation des bases locatives, de 1,7 %.

Juste une petite anecdote, quand nous avons préparé le Conseil municipal au sein du groupe, une personne a demandé si on pouvait utiliser les excédents du budget de fonctionnement pour baisser les taux de fiscalité, ce à quoi j'ai répondu que je ne connaissais pas de communes ayant pratiqué cette baisse-là. Or, il y a quelques jours, j'ai découvert qu'à Cannes David Lisnard a baissé d'un point le taux de fiscalité...

M. LE MAIRE.- Tout le monde n'est pas potentiel candidat à la Présidence de la République ; moi, je ne le suis pas, Monsieur Heyer !

(Rires)

M. HEYER.- Cela peut être un exercice de politique, mais, en tout cas, c'est possible.

Dans la fiscalité locale, il n'y a pas simplement le taux de fiscalité de la commune, mais il y a également une part pour la m2A, la taxe pour les ordures ménagères. Et nous voulions savoir si, de par votre participation dans ces instances, vous aviez des éléments à nous communiquer en matière d'évolution de ces parts et également de la CFE. Car l'an passé, nous avons entendu bon nombre de mécontentements de la part de professionnels qui ont constaté que la CFE avait augmenté de façon conséquente.

M. LE MAIRE.- De tête, pour le reste, je ne l'ai pas en mémoire, mais nous pourrions vous redonner. Concernant la taxe sur les ordures ménagères, un lissage a été prévu sur une petite dizaine d'années, sur un taux auquel toutes les 39 communes doivent arriver, celles qui étaient au-dessus et celles au-dessous, je crois qu'il est de 11,51 de mémoire.

On me dit que nous sommes quasiment arrivés, nous avons une petite progression cette année et après, ce sera terminé, nous serons à 11,51. Nous n'étions pas ceux qui étaient les plus concernés et donc ce lissage est quasiment arrivé au bout. Je peux regarder si j'arrive à retrouver.

Sur la CFE, Christian, dans les Débats d'Orientation Budgétaire de l'Agglomération, je ne suis pas sûr d'avoir vu une augmentation de la fiscalité,

Nous allons vous redonner cela, mais encore une fois, je voudrais rappeler que vraiment le gain en pouvoir d'achat avec la suppression de la taxe d'habitation est à rappeler, c'est très important. Le seul écueil est qu'aujourd'hui, seuls les propriétaires paient de la fiscalité locale et c'est vraiment bien dommage.

M. BROMBACHER.- Nous pouvons être d'accord avec ce que vous dites, puisque nous sommes tous contribuables, mais il ne faut pas non plus se cacher la face. Une commune a du fonctionnement et la seule possibilité de financer ce fonctionnement c'est la fiscalité et Dieu sait que la qualité du service est toujours au rendez-vous et elle est toujours demandée, sachant que, quand vous parlez bases, oui, mais les bases de temps en temps diminuent aussi. On peut le dire pour 2025. Les bases qui nous ont été notifiées, ont chuté d'un certain montant et forcément, même avec l'augmentation des valeurs locatives de l'ordre de 1,7 %, nous sommes toujours plus bas que ce qui était prévu et ce n'est pas nous qui décidons. C'est la loi des habitations ou des sites que l'on démolit, mais pour nous, c'est la seule façon de financer un service que nous offrons à la population et le but aussi est de dégager un peu d'autofinancement qui nous viendrait du fonctionnement pour investir sans forcément emprunter. En effet, si nous devons emprunter, c'est également du fonctionnement et c'est de l'investissement en capital.

Oui, peut-être, mais je pense que, sur ce mandat, nous n'avons augmenté qu'une fois car c'était nécessaire. Diminuer la fiscalité, c'est peut-être un peu difficile.

M. LE MAIRE.- Vous vouliez ajouter quelque chose, Jonathan ?

M. GRADOZ.- Oui, je voulais juste préciser que ces notifications de base que nous avons reçues pour 2025 sont toutes récentes. Nous sommes en train de vérifier aussi auprès des services fiscaux ce qui crée

cette baisse de base fiscale. Ce sont des éléments que nous n'avons pas quand nous avons préparé la maquette budgétaire et qui interviendront ultérieurement dans une décision modificative, quand nous aurons tous les éléments de connaissance de cette diminution des bases fiscales qui ont été notifiées tout récemment.

M. LE MAIRE.- Nous pensons avoir une partie de la réponse sur les bâtiments d'Améco qui ont été détruits. Même s'ils étaient désaffectés, apparemment, ils avaient une valeur fiscale. Cela a été un peu une surprise pour nous, mais quand nous aurons les éléments nous vous tiendrons au courant.

Réjouissons-nous, nous vous proposons de ne pas toucher aux taux communaux sur la fiscalité, et j'espère que vous en êtes d'accord. Qui s'oppose à ce rapport ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver les taux de fiscalité 2025 selon le tableau ci-dessus.

Vous ne voulez pas qu'on maintienne les taux ?

Je sais que vous arrivez parfois à être sérieux, Monsieur Heyer, restez sérieux.

Merci beaucoup de votre vote et Christian, je te propose de passer au budget de l'exercice 2025

12. Budget Ville de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs.

Rapport de la délibération 12 présenté :

Le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Pour l'exercice 2025, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant 16 009 505,59 € et une section d'investissement de 6 658 246,27 €.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Le budget primitif 2025 reprend le résultat de clôture de l'exercice 2024 constaté au compte administratif.

Pour l'exercice 2025, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 16 009 505,59 € et une section d'investissement d'un montant de 6 658 246,27 €.

La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 450 000 €
- Chapitre 012 – charges de personnel : 7 600 000 €
- Chapitre 014 – atténuations de produits : 86 000 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 970 000 €
- Chapitre 66 – charges financières : 175 000 €
- Chapitre 67 – charges spécifiques : 25 000 €
- Chapitre 023 et 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 703 505,59 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 70 – produits des services, domaine et ventes diverses : 412 000 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes (hors 731 – fiscalité locale) : 3 020 000,00 €
- Chapitre 731 – fiscalité locale : 8 860 000 €
- Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 1 175 000 €
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 120 000 €
- Chapitre 76 – produits financiers : 24 000 €
- Chapitre 013 – atténuations de charges : 110 000 €

- Chapitre 77 – produits spécifiques : 10 000 €
- Chapitre 042 – opérations d’ordre de transfert entre sections : 190 345 €
- Résultat d’exécution positif reporté (002) : 2 088 160,59 €

La section d’investissement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 412 644,20 € dont 11 044,20 € de RAR
- Chapitre 204 – subventions d’équipement versées : 70 500 € dont 45 500 € de RAR
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 3 080 881,28 € dont 497 481,28 € de RAR
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : 992 109,60 € dont 2 109,60 € de RAR
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 1 400 000 €
- Chapitre 40 – opérations d’ordre de transfert entre sections : 190 345,00 €
- Compte 001 – solde d’exécution négatif reporté : 511 766,19 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 13 – subventions d’investissement reçues : 700 000 €, dont 250 000 € de RAR
- Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 400 000 €
- Compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : 817 901,27 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 536 839 €
- Chapitre 024 – produits des cessions d’immobilisations : 500 000 €
- Chapitre 021 et 040 – opérations d’ordre de transfert entre sections : 3 703 505,59 €

M. BROMBACHER.- La présentation qui a été préparée est conforme à ce qui a été présenté à l’occasion du Document d’Orientation Budgétaire en janvier.

Un peu d’historique, même si très souvent, c’est la même chose : le contexte de préparation de ce budget 2025 est quand même depuis 2012 soumis à beaucoup de contraintes qui pèsent d’année en année plus lourdement sur les budgets des collectivités. Nous n’avons pas encore tous les chiffres, mais pour 2025, nous savons que ces contraintes seront des baisses de dotation de l’État avec un plan triennal de contribution à la réduction des déficits annoncés après les élections municipales de 2014, des aides aux projets et actions diminuées, voire supprimées par l’État et une forte inflation impactant notamment, vous l’avez vécue avec nous, le prix des énergies en 2024.

La Ville de Kingersheim avait axé les économies nécessaires en priorité en interne sur : → des réductions budgétaires sur les charges, sans remise en cause du service public, par exemple, les budgets de soutien aux associations, subventions et aux écoles ont été maintenus en dehors de 2023 lorsque la crise énergétique nous a frappés.

→ la maîtrise de la masse salariale en volume d’effectifs, et la limitation de la pression fiscale, la seule ayant eu lieu s’est située en 2022 sous ce mandat, il n’y avait pas eu d’augmentation d’impôts avant, si ce n’est en 2012 et 2018.

→ la suppression en 2016 de l’abattement général de la base non compensée par l’État sans faire évoluer la taxe foncière.

Le contexte de préparation est le suivant : comme chaque année le respect de la réglementation impose la construction d’un Budget primitif à l’équilibre contrairement à l’État qui peut le faire, nous pas. Après les exercices 2022 et surtout 2023 marqués par de fortes incertitudes au regard de l’inflation constatée, l’exercice 2024 a été plus serein. Toutefois, la prudence reste de mise pour 2025, notamment au regard de la situation internationale.

Par ailleurs, au vu des annonces d’annulation de crédits par l’État, des incertitudes demeurent sur le niveau des dotations et d’accompagnements aux actions et projets, notamment en matière d’écologie et de mobilité durable.

En revanche, la Ville de Kingersheim ne devrait pas être mise à contribution dans le cadre du plan de redressement des comptes de l’État. Nous le verrons peut-être bientôt lorsque les notifications arriveront.

Comme les années précédentes, en dehors de 2023, il n’y aura pas de Budget supplémentaire, toutes les modifications se feront par Décision Modificative.

L'essentiel du budget, y compris les reports, se monte à **22 667 751 € dont 16 009 505 € en fonctionnement, et 6 658 246 € en investissement.**

Le **budget de fonctionnement** est d'un montant de 16 009 505 €, dont 12 306 000 € en dépenses réelles et 13 731 000 € en recettes réelles.

Le **budget d'investissement** se monte à 6 658 246 € dont 4 000 000 € de dépenses d'équipements et 556 135 € en report 2024.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 306 000 €, soit 2,9 % de plus qu'en 2024 :

- chapitre 011- charges à caractère général : 2 450 000 €, + 0,85 % par rapport à 2024,
- chapitre 012 - charges de personnel : 7 600 000 €, + 4,72 % par rapport au budget 2024.
- chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 1 970 000 €, plus 4,76 %,
- chapitre 66 - frais financiers : 175 000 €, - 41,67 % par rapport au budget 2024.

Vous avez la répartition : les charges de personnel représentent 62 %, les charges à caractère général 20 %, les frais financiers 2 % et les autres charges de gestion 16 %.

Concernant les principales dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 – 2 450 000 €, une hausse de 0,84 % par rapport au Budget primitif 2024, soit 20 500 €,

Chapitre 12 – 7 600 000 €, dont 4 768 000 € de rémunération brute, soit + 4,72 % par rapport au budget 2024 sont à prendre en compte avec la hausse des cotisations CNRACL d'un montant de 3 %.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 970 000 €, + 4,76 % par rapport au budget global 2024, les principales hausses sont dues à la nouvelle convention avec le CREA ainsi que divers abonnements informatiques dans le cadre de la dématérialisation

Chapitre 66 - charges financières : 175 000 €, - 41,67 % en raison du vieillissement de la dette, et de l'absence de nouvel emprunt sur les deux dernières années.

Concernant l'évolution des principales dépenses, vous avez les différents graphes. Pour les charges de personnel, nous sommes similaires à 2024, elles ont augmenté, nous vous avons donné les raisons, essentiellement en raison de la cotisation de l'État et les charges financières sont en diminution étant donné qu'aucun emprunt n'a été contracté les deux dernières années.

L'évolution des principales recettes de fonctionnement :

. la fiscalité locale est composée dorénavant essentiellement par la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux est identique à 2024, mais la base est en augmentation de 1,7 %, selon la loi de finances 2025 en fonction de l'indice des prix à la consommation constaté en 2024.

la fiscalité reversée, soit principalement l'attribution de compensation m2A,

. la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, montant en légère augmentation, et la taxe additionnelle aux droits de mutation, avec une prévision prudente de 300 000 €.

• chapitre 74 : baisse continue de la DGF depuis 2011 et fortement depuis 2013, plus de 1 M€ de baisse représentant près de 6 M€ en cumul qui ne sont plus mobilisables par la Ville, nous prévoyons cette année moins 5 % sur les montants de 2024.

• Maintien de la DSU au même niveau de 2024. Les diverses compensations d'exonération de taxe en attente des notifications de l'État, et les autres participations comprennent principalement le versement de la CAF.

Répartition des recettes de fonctionnement : impôts et taxes représentent 87 % dont l'attribution de compensation de m2A pour 24 %.

Les dotations qui représentaient 36 % en 2003 ne représentent aujourd'hui plus que 9 %, les autres produits 1 % et les produits et services représentent 3 %.

Le Programme d'investissement 2025, comme nous l'avons annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, se monte à 4 M€ et comprend principalement :

. 1,01 M€ de voirie éclairage, aménagement piste cyclable du Kaligone, amélioration des points noirs vélos, voirie Améco RD 55, reprise d'enrobés rue du Bigarreau et rue du Burlat, éclairage public, mise en place de parafoudres.

. Les bâtiments pour 754 000 €.

. Poursuite du programme de télégestion des chaufferies, mise aux normes ERP et PMR des différents bâtiments.

. Mise aux normes rénovation et extension de la Maison de l'Engagement.

. Rénovation de la salle Gounod.

. Ascenseur VDE avec couverture du préau.

. Local Société d'Histoire.

. Diverses études.

. Concernant la partie technique : 613 000 € avec notamment le remplacement de plusieurs véhicules.

. Et l'informatique pour 175 000 € avec notamment la mise en place d'un espace de stockage supplémentaire, l'achat de matériel informatique scolaire, remplacement d'ordinateurs et de logiciels.

Concernant les reports d'investissement de 2024 sur 2025 d'un montant de 556 000 €, ils correspondent à des opérations en voie d'achèvement, notamment :

. des travaux de chauffage dans divers bâtiments : système de régulation pour 56 000 €, autres travaux dans divers bâtiments pour 97 000 €,

. cuve de récupération des eaux pluviales au CTM pour 16 000 €,

. solde cour d'école bulle nature pour 16 000 €,

. réfection rue de Richwiller 28 000 €,

. aménagement du parking du Noyer : 22 000 €, aménagements parvis Tival 81 000 € et autres travaux de voirie, notamment accès au Clos Dali, déplacement d'ouvrage Enedis 109 000 € et poteaux d'incendie pour 14 000 €.

Le remboursement du capital des emprunts représente à ce jour 1,4 M€, moins 11 % par rapport à 2024.

Bien entendu, il faut financer ces investissements, nous prévoyons un emprunt d'équilibre d'un montant de 536 839 € dont la réalisation devrait pouvoir être retardée, voire annulée en fonction de l'avancement des projets d'investissement. Je rappelle quand même qu'il y a 4 M€ d'investissements. Si nous les réalisons tous, il faudra peut-être recourir à l'emprunt.

→ Important travail de recherche de subventions auprès notamment de la Région, de la CEA et de m2A,

→ Optimisation potentielle des recettes par la vente de foncier en fonction de l'évolution du marché immobilier, avec la priorisation des opérations qui abondent la réalisation de logements locatifs sociaux dans la commune, notamment la loi SRU.

→ Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024, soit 817 901,27 € permettant de couvrir des reports d'investissement ainsi que le déficit d'investissement 2024 de 511 766 €.

→ Un autofinancement prévisionnel de 3 513 160 € calculé comme suit avec des recettes réelles de fonctionnement de 13 731 000 €, des dépenses réelles de fonctionnement de 12 306 000 € et un excédent de fonctionnement de 2 088 160 €.

Pour mémoire, l'autofinancement était de 1 343 000 € en 2022, de 1 331 000 € en 2023 et de 3 557 000 € en 2024.

Vous avez la répartition des différentes ressources, les ressources propres autofinancement pour 84 %, des subventions pour 7 % et l'emprunt qui représenterait dans le cas de l'exécution 9 %.

Une remarque : l'emprunt d'équilibre représentait dans les années précédentes 30 à 40 % des recettes d'investissement et dans le budget 2025, il serait au maximum, s'il est réalisé, à 13,5 %.

Il faut retenir donc un contexte qui reste difficile et imprévisible, notamment au regard de la situation internationale et de la nécessité pour l'État de maîtriser ses dépenses et des charges contenues, mais un effort de maîtrise des dépenses contenues, des recettes quasiment stables, mais dépendantes en partie du

contexte économique, la stabilité des taux d'imposition une épargne brute et nette à un niveau correct nous permettant de nous projeter dans les investissements nécessaires.

Les investissements ont été priorisés en fonction des subventions pouvant être retenues auprès des partenaires habituels des communes.

Les investissements réalisés répondent à des objectifs majeurs :

- s'engager résolument dans une politique de développement durable,
- transmettre un patrimoine de qualité aux générations futures,
- améliorer les conditions de la pratique associative,
- contribuer à l'épanouissement des enfants,
- favoriser le mieux vivre ensemble,
- et embellir le cadre de vie.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Christian.

Pendant que vous écoutiez religieusement Christian, j'ai revérifié, comme je n'étais pas trop sûr de ma réponse tout à l'heure sur la CFE, après vérification, il n'y a pas d'augmentation des taxes locales dans ce qui a été voté à l'Agglomération, ni taxe d'habitation, ni taxe foncière, ni CFE. La seule chose c'est le lissage pour la taxe sur les ordures ménagères.

Merci beaucoup Christian pour la présentation de ce budget sur lequel, comme tu l'as dit, il nous faut voter. Donc, nous allons le voter, mais nous allons le voter de façon serrée, car il subsiste quelques petites inconnues sur quelques mesures. Nous en découvrons tous les jours sur certains financements de l'État auxquels nous pouvions prétendre auparavant et auxquels maintenant, nous ne pourrions pas prétendre. Christian a évoqué ce sujet de la CNRACL qui est la caisse de retraite des fonctionnaires des collectivités territoriales dans laquelle l'État a ponctionné très joyeusement pendant de très nombreuses années et demande maintenant aux collectivités de compenser en augmentant la contribution des employeurs, c'est 4 fois sur 4 années 3 %, cela représente un peu plus de 100 000 € cette année et cela se retrouvera une deuxième fois, une troisième fois, une quatrième fois dans les années à venir. Nous en sommes très heureux ! tout comme les autres collectivités, car la situation est catastrophique pour bon nombre de collectivités et si nous y ajoutons la baisse des bases, vous voyez que nous avons intérêt à faire preuve de prudence.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Par rapport aux baisses des dotations de l'État et concernant les prélèvements que vous avez cités, nous sommes dans une tendance difficile, car l'État français est quand même endetté à hauteur de 3 300 milliards d'euros avec une charge de la dette énorme. L'avenir n'est pas très joyeux et les perspectives sont difficiles.

- Nous pensons que l'une des solutions serait de simplifier les normes qui coûtent extrêmement cher, que ce soit aux collectivités locales, mais aussi aux entreprises ; cela permettrait de gagner des marges de manœuvre et dépenser un peu moins pour des choses qui ne sont pas forcément très utiles.

En matière d'organisation entre les collectivités, nous nous apercevons aussi qu'il y a un enchevêtrement des compétences, je regardais dernièrement les compétences entre m2A, la Collectivité d'Alsace et la Région par exemple sur des compétences de type tourisme ou développement économique, des recouvrements sont évidents. Il y a des pistes d'économies très importantes à mettre en œuvre, nécessitant une réorganisation complète de l'État et des collectivités.

- S'agissant du budget 2025, nous avons échangé longuement lors du Débat d'Orientation Budgétaire et nous vous avons fait part de nos réserves sur un certain nombre d'investissements qui ne nous paraissaient pas forcément pertinents. Il avait été évoqué le projet de piste cyclable, nous ne trouvons pas très prudent de flécher la circulation des cyclistes dans une zone qui, pour l'instant, n'est pas très apaisée, ne serait-ce qu'au niveau des voitures, il semble quand même assez dangereux d'inciter des cyclistes à aller dans cette zone.

- Concernant l'investissement sur la Maison de l'Engagement, nous pensons qu'avec la libération du bâtiment des Sheds, nous aurions pu trouver une solution pour loger les associations.

- Pour l'extension de la MDC, c'est la même chose.
- Par contre, un sujet n'avait pas forcément été abordé lors du débat d'orientation budgétaire : celui des investissements informatiques. Là, vous citez une somme de 175 000 €, qui paraît importante. Nous voulions vérifier avec vous. Vous aviez évoqué Monsieur le Maire des achats de serveur. Avons-nous initié au sein de la commune des réflexions pour voir si l'informatique ne peut pas être déportée dans le Cloud ? À l'heure actuelle, deux tendances très fortes se dégagent : une tendance un peu historique que ce soit au niveau des collectivités ou des entreprises, d'avoir leur propre serveur, leur propre informaticien et maintenant la tendance générale qui consiste non plus à acheter du matériel, mais à prendre des abonnements pour avoir accès à des applications et des infrastructures sur le Cloud, ce qui diminue les coûts.

Donc, nous ne sommes plus dans la section investissements, mais plutôt dans les frais de fonctionnement. Nous voulions vérifier avec vous si vous aviez commencé à initier une réflexion sur ce sujet.

Merci beaucoup de vos compléments.

M. LE MAIRE.- Sur les investissements informatiques, Jonathan va vous donner le détail. Mais de toute façon, vous savez bien que ces investissements informatiques sont une histoire sans fin. Des investissements devront toujours être réalisés.

Jonathan sur cet aspect.

M. GRADOZ.- La somme de 175 000 € peut paraître importante effectivement. Il n'est pas prévu de gros investissements en informatique, si ce n'est un serveur spécifique qui sera déconnecté du réseau pour garder une sauvegarde qui ne pourrait pas être attaquée en cas de virus, etc. et qui représente 35 000 €. Le reste, c'est du matériel informatique pour les scolaires à hauteur de 28 000 €, des remplacements d'ordinateur au niveau de la collectivité dans son ensemble pour 20 000 €. Nous allons travailler aussi avec un prestataire sur les cas d'usage de l'intelligence artificielle. Nous sommes en train de sensibiliser l'ensemble des collègues, des chefs de service à l'usage de l'intelligence artificielle, car cela peut être une opportunité, mais aussi un danger dans une certaine mesure. Il faut que les gens soient sensibilisés, afin de regarder comment dans nos métiers de la fonction publique territoriale nous avons un intérêt ou pas à développer de l'IA dans certains services. Une étude de 25 000 € est réalisée en partenariat avec la Ville de Mulhouse.

Voilà pour les grosses dépenses.

Après, nous sommes sur un logiciel cimetières dont nous avons besoin pour une quinzaine de milliers d'Euros, un logiciel de gestion de salles pour 10 000 € et ensuite, nous arrivons dans des petites dépenses de moins de 10 000 €.

175 000 € peut paraître une somme importante, mais il s'agit de nombreuses petites dépenses, qui sont nécessaires à la tenue des services.

Pour vous répondre sur le Cloud, nous avons mené des réflexions, mais la grosse difficulté que nous aurons c'est que toute la partie de Cloud d'hébergement et de maintenance fait partie du fonctionnement, et donc elle impacte notre fonctionnement et notre épargne, notre capacité d'autofinancement, alors que les serveurs sont de l'investissement ; donc, cela nous permet aussi de pouvoir faire passer cela en investissement et de récupérer de la TVA. Pour le moment, c'est le choix que nous avons fait dans le développement de l'informatique au niveau de la Commune.

M. HEYER.- Il y a des éditeurs spécialisés pour les collectivités, comme Berger-Levrault notamment qui proposent des solutions dites SAS, ce sont des services que l'on paye avec un abonnement au lieu d'acheter. Il faut peut-être faire la comparaison pour voir la meilleure solution.

M. GRADOZ.- Nous faisons effectivement la comparaison, un certain nombre de logiciels sont en SAS, et un certain nombre sont sur nos serveurs ; chaque fois que nous avons des nouveaux logiciels, nous menons les études et regardons ce que cela coûte en mode hébergé et en SAS, pour vérifier si on souhaite le mettre sur nos serveurs et remplir le serveur avec ces logiciels ou bien si on les garde sur de l'externe. Nous l'étudions à chaque fois lors des différents achats de logiciels. Et nous regardons aussi quel est notre espace de stockage pour ne pas acheter un nouveau serveur, juste pour un petit bout de logiciel.

Le serveur qui est acheté là n'est pas pour augmenter le stockage, mais pour dupliquer en fait la base de la Ville et la déconnecter du serveur (Pascal Gasqueton vous l'expliquerait mieux que moi) pour conserver une sauvegarde sans qu'il y ait connexion et risque si nous devons subir une cyberattaque.

M. LE MAIRE.- Merci Jonathan. Pour le reste, nous en avons déjà parlé.

• Pour la piste cyclable, vous dites « envoyer les gens dans une zone pas apaisée », là, on se trompe de débat. Il ne s'agit pas d'envoyer les gens dans la zone du Kaligone pour les envoyer dans cette zone. Avec Frédéric Wald et Arnaud Rollin, nous avons une ambition d'arriver à terme à avoir deux axes structurants sur lesquels nous pouvons mettre les cyclistes un minimum en sécurité, un axe nord sud, Wittenheim - Mulhouse en gros et un axe est-ouest, Sausheim - Richwiller et l'idée est de renforcer la sécurité sur ces deux axes et permettre demain des modalités pour des gens qui vont travailler d'un secteur à un autre depuis leur domicile et il y en a de plus en plus, et aujourd'hui, en effet, le RD 430 coupe la Ville et le rond-point du Kaligone coupe aussi la Ville et il faut bien sécuriser.

Détrompez-vous, au moins 2 personnes ces derniers temps m'ont dit : « *les pistes cyclables que vous avez faites de chaque côté sont très bien, mais alors pourquoi n'avez-vous pas fait l'interconnexion au milieu ?* »

Il y a une attente très forte sur le sujet et je pense qu'il faut traiter la piste ainsi. Si Frédéric ou Arnaud veulent intervenir, je les laisserai bien entendu, mais l'idée n'est pas de chercher à emmener les gens, mais de sécuriser ces deux axes.

• La Maison de l'Engagement : nous avons l'opportunité de conserver ce patrimoine de l'ancien foyer Saint Adelphe, vous le savez. Nous allons y regrouper un certain nombre d'acteurs associatifs qui sont dans des conditions, (je pense au FALA) qui ne sont pas dignes de conditions dans laquelle ils effectuent leurs activités. C'est une opportunité pour nous de remettre les associations dans un bâtiment complètement rénové avec l'ensemble des acteurs qui peuvent être concernés.

Il en est de même pour l'extension que nous allons faire à côté sur le bâtiment que nous poserons à côté de la Maison de la Citoyenneté, je pense à la Société d'Histoire, comme d'autres associations ici, en fait, que la Maison de la Citoyenneté ait tous ces espaces à utiliser, c'est du gâchis d'une certaine façon d'utiliser ce bâtiment en permanence, alors que d'autres locaux pourraient être mis en place et la Société d'Histoire a fait preuve de son travail depuis de très nombreuses années pour pouvoir aujourd'hui être hébergée dans des locaux qui soient dignes de ce nom. En tout cas, pour eux, je suis très content qu'on aboutisse à la création de ces locaux plus les garages qui sont derrière, car ils ont des besoins de stockage énormes. Vous n'imaginez peut-être pas, mais ils ont énormément de matériel et de documents à stocker. Je trouve que c'est une bonne chose.

La parole est à Arnaud.

M. ROLLIN.- Je voulais juste rajouter par rapport aux mobilités notamment au niveau du Kaligone que nous avons aussi installé avec les services de m2A et Nexity Bike une station VLS, Vélo Libre-Service au Kaligone et c'est l'idée, comme nous aurons plus d'utilisateurs à ce niveau, la station a été étudiée, on nous a proposé cet emplacement. Il est important aussi de finaliser au niveau du Kaligone pour raccorder au mieux les pistes cyclables alentour puisque cette station devrait être installée fin de premier semestre.

M. LE MAIRE.- La parole est à Alain.

M. WINCKELMULLER.- Une petite remarque : nous avons parlé tout à l'heure de l'enveloppe informatique, effectivement, la partie scolaire puise aussi dans cette enveloppe parce que de plus en plus nos écoles ont ce besoin d'informatique et il faut que l'on équipe nos écoles élémentaires et nos écoles maternelles maintenant au niveau informatique à savoir qu'à aujourd'hui, nous avons mis en place un programme sur trois ans, nous en sommes à la deuxième année, et il se terminera l'année prochaine. Aujourd'hui, nous avons équipé toutes les salles d'une classe élémentaire en tableaux interactifs, et nous commençons à équiper nos écoles élémentaires également de salles informatiques mobiles pour que nos élèves aient accès à l'outil informatique et nous sommes en train de travailler sur les outils informatiques des écoles maternelles. Là nous n'allons pas équiper toutes les salles, mais nous allons permettre aux écoles maternelles d'avoir des équipements mobiles pour que nos enseignants puissent se servir de cet outil pour faire de nouveaux enseignements au niveau de nos élèves.

M. LE MAIRE.- Merci. Avons-nous fait le tour des débats ?

C'est bon. Vous êtes invités à :

➤ approuver le budget primitif Ville de l'exercice 2025, arrêté à la somme de 16 009 505,59 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 658 246,27 € en investissement.

➤ approuver le principe de fongibilité des crédits permis par la M 57 dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

C'est nouveau, la M 57 le permet. Y a-t-il des oppositions ? 4 Oppositions ? Des Abstentions ? Pas d'abstentions

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 OPPOSITIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver le budget primitif Ville de l'exercice 2025, arrêté à la somme de 16 009 505,59 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 658 246,27 € en section d'investissement,
- d'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Je vous remercie et vous propose d'avancer dans les points suivants, car le temps tourne.

DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Acquisition et cessions immobilières : bilan annuel 2024

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 13 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024.

La Loi 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics prévoit que les collectivités territoriales, et notamment les communes de plus de 2000 habitants, délibèrent tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante de la collectivité de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité et, au-delà, d'assurer l'information de la population.

1°/ Acquisition d'un bien sans maître

La procédure dite de « bien sans maître » menée courant 2023 a permis le transfert de foncier « délaissé » par leurs propriétaires, ces derniers étant décédés sans qu'aucune succession n'ait été effectuée. Il s'agit des parcelles cadastrées section 24 n° 237, 240, 9, 220 et 229 représentant une superficie totale de 35.20 ares sises lieuxdits Schoensteinbach et Gruethacker.

Le conseil municipal a délibéré sur la prise de possession de ces biens par délibération du 15 novembre 2023, suivie d'un arrêté municipal portant incorporation de ces propriétés dans le domaine privé communal, le 21 novembre 2023. L'inscription au Livre Foncier n'a été effectuée qu'au 17 mai 2024.

2°/ Acquisitions en vue de régularisations foncières

Régularisation foncière rue de l'Etang

Le 28 mars 2000, le conseil municipal a donné son accord pour l'incorporation de la rue de l'Etang dans le domaine public.

Un premier tronçon de voirie de ce groupe d'habitation avait d'ores et déjà été intégré et il restait encore une emprise de 4.84 ares dont les travaux n'étaient à l'époque pas conformes au cahier des charges. Les parcelles concernées sont cadastrées section 07 n° 606/82 et 607/32. Depuis, ce transfert, à l'euro symbolique, a pu enfin être effectué après délibération du conseil municipal du 25 janvier 2023 et signature de l'acte de vente le 2 février 2024.

Régularisation foncière rue du Ban

Par suite de la mise en vente de la propriété sise 22 rue du Ban, la ville a informé le notaire qu'une emprise de ce terrain faisait partie de la voirie. Ainsi, le nouvel acquéreur a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique de cette emprise de 0.28 are, cadastrée section 18 n° 35.

Le conseil municipal a validé cette transaction en séance du 15 novembre 2023 et le transfert de propriété a été formalisé par acte administratif le 17 janvier 2024.

Régularisation foncière rue de Rennes

Les nouveaux propriétaires du bien sis 134 Faubourg de Mulhouse ont souhaité régulariser le transfert à la ville d'une emprise représentant la voirie, à l'euro symbolique.

La parcelle concernée est cadastrée section 11 n° 1016/65 pour 1.93 are.

Le conseil municipal a validé cette transaction en séance du 31 janvier 2024 qui a été formalisée par acte administratif signé le 15 mai 2024.

Régularisation foncière rue de Pfastatt

Suite à la vente de la propriété sise 117 rue de Pfastatt, la ville et le nouveau propriétaire ont souhaité régulariser le transfert du trottoir, à l'euro symbolique.

La parcelle d'une surface de 8 m² est cadastrée section 21 n° 552/89.

Le conseil municipal a délibéré en séance du 25 septembre 2024 et l'acte a été signé le 8 octobre 2024.

3°/ Acquisition d'un terrain à usage de parc de stationnement, rue de Guebwiller

Par délibération du 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain situées à l'arrière de l'église Ste Elisabeth cadastrées section 7 n° 595/110 et 625/110 d'une superficie de 15.75 ares.

Ces parcelles constituent le parking permettant le stationnement des véhicules lors des offices et autres cérémonies religieuses se déroulant dans l'église mais également pour les différentes manifestations organisées par l'association des Œuvres Catholiques dans leur foyer.

Une servitude de passage au profit de l'association a été intégrée à l'acte de cession qui a été signé le 9 juillet 2024.

4°/ Acquisition d'un terrain à usage de parc de stationnement, rue du Béarn

Par délibération du 27 mars 2024, le conseil s'est prononcé sur l'acquisition d'une propriété rue du Béarn libérée des bâtiments modulaires de l'Association des Musulmans de Kingersheim.

La parcelle concernée d'une surface de 5.68 ares est cadastrée section 9 n° 1022/62 et 1021/62 et sera aménagée en parking pour le Centre Al Fath sis à proximité, rue Claude Debussy.

La transaction, à l'euro symbolique, a été réalisée par acte administratif des 28 novembre et 10 décembre 2024.

5°/ Acquisition d'emprises de voirie et régularisation foncière, rue de Richwiller

Par délibération du 24 mai 2023, le conseil s'est prononcé sur l'acquisition d'emprises de voirie rue de Richwiller afin d'une part de régulariser la situation foncière existante mais également de créer une piste cyclable.

Les parcelles concernées sont cadastrées section 8 n° 350/73, 351/73, 353/74 ; 361/71, 364/70, 356/74 et 357/73 pour une surface totale de 14.08 ares.

La transaction à l'euro symbolique a été réalisée par acte notarié le 11 janvier 2024.

6°/ Cessions immobilières

Terrain rue de Paris

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la vente d'une emprise de terrain, d'ores et déjà occupée par le propriétaire acquéreur, rue de Paris, par délibération du 26 juin 2024.

La parcelle concernée d'une superficie de 32 m² est cadastrée section 12 n° 534/7 a donc été cédée pour un montant de 2 237 euros par acte de vente signé le 30 septembre 2024.

Ancien chemin rural lieudit « Allmendweg »

Le conseil municipal a délibéré en séance du 26 juin 2024 sur la vente d'une parcelle cadastrée section 22 n° 470/463 d'une surface de 1.78 ares représentant un ancien chemin rural, lieudit « Allmendweg » rue de Richwiller.

La transaction foncière a été réalisée au prix de 13 200 euros par acte de vente du 4 octobre 2024.

M. LE MAIRE.- La réglementation nous rappelle qu'il faut que tout ce que l'on a passé en Conseil municipal soit représenté.

M. ROLLIN.- Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose de ne pas faire une présentation détaillée de cette délibération, en effet, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons déjà eu toutes ces présentations en Conseil municipal en délibérations concernant l'acquisition et la cession de biens pour la commune durant l'année écoulée.

Cette délibération reste néanmoins une procédure administrative importante car elle vise à en informer la population, sous forme d'une liste récapitulative.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc de prendre acte du bilan présenté.

Le Conseil municipal a pris acte du bilan présenté.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Non. Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons prendre acte de cette délibération. Merci beaucoup.

14. Mainlevée d'un droit de résolution : rue de la Doller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 14 présenté :

Aux fins de régularisation au Livre foncier de la propriété sise à Kingersheim, 4 rue de la Doller, il y a lieu de procéder à la mainlevée du droit de résolution grevant cette propriété.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'acte de vente du 13 décembre 1967 entre la Ville et les époux Antoine Casciano concernant un terrain issu du lotissement communal dénommé « Lotissement rue du château-2^{ème} tranche », aujourd'hui cadastré section 14, parcelle n° 193, 4 rue de la Doller, prévoyait une clause résolutoire définie ci-après :

- Avoir obtenu dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession, l'arrêté de permis de construire et débiter les travaux
- Avoir terminé les travaux de construction du bâtiment projeté sur le terrain acquis et obtenu le certificat de conformité, dans un délai de 3 ans à dater de la délivrance du permis

Afin de permettre la cession de cette propriété et régulariser la situation de cet immeuble au Livre Foncier, il convient de procéder à la mainlevée du droit de résolution défini ci-dessus.

Cette inscription au Livre Foncier est en effet aujourd'hui sans objet. En effet, M. CASCIANO Antoine a obtenu un permis de construire par arrêté du 3 avril 1968, ainsi que le certificat de conformité en date du 25 juillet 1969, respectant ainsi l'ensemble des clauses résolutoires.

En conséquence, rien ne s'oppose à la mainlevée de ce droit de résolution et à la radiation de cette inscription.

M. ROLLIN.- Cette délibération est un acte administratif qui permettra à un propriétaire d'une maison de pouvoir vendre son bien. Nous avons déjà eu plusieurs délibérations de ce type depuis le début de la mandature.

En effet, l'acte de vente d'un terrain situé 4 rue de la Doller dans un ancien lotissement communal, prévoyait une clause résolutoire imposant aux acquéreurs deux choses :

- 1) avoir débuté les travaux dans l'année suivant la cession du terrain,
- 2) avoir achevé les travaux dans un délai de 3 ans.

Les deux clauses ayant été respectées, afin de régulariser la situation au livre foncier et de permettre la cession de cette propriété, rien ne s'oppose à la main levée de ce droit de résolution.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mainlevée du droit de résolution au profit de la Ville grevant la parcelle cadastrée section 14 n° 193,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de mainlevée aux fins de radiation de cette inscription.

15. Gestion de la forêt communale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 15 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'état d'assiette des coupes dans la forêt relevant du régime forestier pour l'année 2026.

L'Office National des Forêts vient d'établir pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes qu'il convient d'approuver.

Cet état permet d'arrêter les parcelles forestières qui seront martelées (marquage au sceau administratif forestier) au cours de la prochaine campagne de martelage, en application de l'aménagement forestier.

Des modifications (régies par le Code Forestier) de ce programme peuvent intervenir (annulation, ajournement, ajout ou anticipation) compte tenu de l'état du peuplement ou à notre demande.

L'article 13 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être arrêtées par délibération du conseil municipal.

Les parcelles forestières n°11 et 10 sises sur le ban communal de Richwiller sont concernées par ce martelage l'année prochaine pour un volume prévisionnel de 208,30 m³/ha. Ces coupes sont justifiées s'agissant de chablis et de dépérissement.

Après marquage, les coupes seront ensuite portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2026. C'est l'agrément de cet état qui engagera la décision de commercialiser les produits de la coupe.

M. LE MAIRE.- Si Céline Namur avait été présente, mais elle vous prie de l'excuser ce soir, elle vous aurait présenté cette délibération sur la gestion de la forêt communale, je vais le faire pour elle.

Céline m'a rappelé que nous devons délibérer chaque année sur les coupes d'arbres et les assiettes correspondantes. Et elle m'a bien précisé que les arbres qui se trouvent dans cette assiette sont des arbres qui sont abattus car malades ou tombés. Ce ne sont pas des arbres en bonne santé qui sont vendus.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Merci pour la précision de la coupe d'arbres malades. En fait, ce sujet est intéressant, il répond au premier sujet de ZFE, car le principe de la ZFE est de diminuer les émissions de CO₂ et dans le bilan carbone, il y a aussi l'importance des puits de carbone qui sont là pour stocker justement et capter le carbone et parmi ces éléments de captage, il y a les océans et bien sûr les forêts. En fait, le problème en France est que nous avons une baisse des capacités de captage des puits de carbone depuis quelques dizaines d'années ; nous sommes passés de 45 millions de tonnes de CO₂ en 2012 à 21 millions. Il y a plusieurs raisons à cela : déjà la sécheresse, effectivement, des forêts françaises qui sont malades et aussi une surexploitation des forêts qui a augmenté de 9 %.

Pour revenir à la délibération, elle concerne la forêt du Nonnenbruch à proximité de la zone d'activité économique et commerciale. Cette forêt est intéressante, car elle est là en tant que zone de captage du CO₂ émis par tous les véhicules qui circulent et nous pensons qu'une forêt pareille a un intérêt remarquable et ne devrait pas être exploitée. Vous avez précisé que ce sont des arbres malades, le seul problème est qu'en fait, quand on coupe des arbres comme cela, même malades, ils vont être destinés essentiellement au bois de chauffe et le CO₂ va repartir dans l'atmosphère. Il y a une problématique d'émission de nouveau CO₂.

Notre avis serait de préserver ces éléments, de les rendre à la nature et qu'elle se régénère comme c'est le cas de toutes les forêts à proximité de zones urbaines, même de forêts qui sont dans des villes.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous pourrions en discuter avec Céline, mais concernant les arbres malades, entre autres ceux atteints par les scolytes et les arbres qui tombent, le plus intéressant n'est pas forcément de les laisser au sol. C'est la végétation du genre ronces qui est importante pour préserver l'humidité des sols. Si j'ai bien compris, laisser dépérir de gros troncs d'arbres n'est pas forcément une bonne chose, mais nous pourrions en discuter avec Céline qui vous reparlera de cet aspect.

M. GRADOZ.- Il faut aussi noter que nous travaillons avec l'ONF sur ces forêts et donc, l'ONF a différents classements des forêts. Or, cette forêt n'est pas considérée comme une forêt d'exploitation, mais comme une forêt de loisirs et de promenades. Ces coupes ne sont pas là pour faire de l'exploitation, mais là pour protéger les promeneurs pour éviter tout danger sur les axes de promenade.

M. HEYER.- J'ai fait un petit tour dernièrement dans la forêt car j'ai vu des posts sur les réseaux sociaux, des gens qui se désolaient.

M. LE MAIRE.- Il ne faut pas regarder les réseaux sociaux, Monsieur Heyer !

M. HEYER.- Pas trop, mais quand même un petit peu, cela peut être intéressant.

Et effectivement, on a créé des autoroutes, on a remplacé des chemins forestiers par des autoroutes. C'est un vrai massacre et on a du mal à comprendre la finalité de tout cela. Vous dites que ces actions sont faites pour sécuriser, mais il n'y a pas de recherche de sécurité, on massacre, on abat les arbres, en plus, on les laisse souvent abattus et ils vont pourrir et ne seront pas exploités. Et quand ils sont exploités, comme on ne peut pas en faire un bois durable du style poutres, planches qui permettront de faire des meubles, ils vont partir en bois de chauffe.

M. LE MAIRE.- Là, ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas sur de l'exploitation. Nous ferons revenir les responsables de l'ONF, nous l'avons déjà fait, et ils vous expliqueront comment ils gèrent la forêt communale. Ce sera important. Après, je me méfie des gens qui s'alarment sur la façon dont on gère la forêt, ils sont les premiers à couper les arbres chez eux et à macadamiser le moindre espace un peu partout.

En tout cas, rassurez-vous. Nous sommes sur quelque chose qui est fait de façon mesurée, par contre, vous avez raison sur votre premier élément, nous assistons à un dépérissement de nos forêts et c'est une triste réalité un peu partout dans notre pays

Est-il possible d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2026 ? Y a-t-il des oppositions ? pas d'oppositions ? Des Abstentions ? 4 abstentions

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

- d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2026.

16. Rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 16 présenté :

La gestion globale des déchets est confiée à m2A et au Sivom.

Conformément au Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, chaque instance se doit de procéder à la rédaction des rapports considérés en fonction des missions qui leurs sont confiées.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des rapports présentés.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise en deux domaines distincts :

- la collecte des ordures ménagères en porte à porte, assurée par le Service Propreté Urbaine et Parc Auto (PUPA) de m2A en régie directe ou par l'intermédiaire d'un prestataire de service,
- la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables d'une part, et le traitement et l'élimination des résidus urbains qui ne sont pas collectés sélectivement d'autre part, missions confiées au Sivom de l'Agglomération mulhousienne

Concernant l'intervention de m2A et le SIVOM, l'année 2023, a été marquée :

- Un renforcement de la communication sur l'importance du geste de tri. Création de nouveaux flyers et du calendrier de collecte, et une augmentation de contrôles qualité.
- Pour améliorer la performance sur le tri, M2A et le SIVOM sont en cours de déploiement d'une collecte des biodéchets à l'échelle de l'agglomération. Une phase de test a été programmée à l'automne 2024 ciblant 12 000 habitants avec 40 abris bacs installés. Cette phase pilote a permis d'évaluer les procédures et les réactions des usagers avant le déploiement à l'ensemble de l'agglomération.
- Aujourd'hui, le service « gestion des déchets » de M2A gère la collecte sur 39 communes dont 171 245 habitants en régie et 101 432 habitants par un prestataire privé.
- M2A et le SIVOM régissent un parc de 159 484 bacs, distribuent 1 645 800 sacs jaunes par an et possèdent 150 conteneurs enterrés et 575 conteneurs aériens. Ensemble, ils poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.
- Le geste de tri des emballages, hors verre (62,42 kg/habitant en moyenne hors déchèterie), du verre (27,62 kg/habitant en moyenne) et les déchèteries (58 935 t de déchets ménagers collectés).
- La réduction des déchets contribue à la transition écologique du territoire en lui donnant une nouvelle dimension environnementale et énergétique. De plus, cette politique obtient les emplois locaux et mobilise de nombreux acteurs. Elle est également intégrée dans le Plan Climat Air Energie Territorial, axé sur la promotion de la croissance verte et de l'économie circulaire.
- Ateliers zéro déchet : des campagnes d'ateliers ont été réalisées.

Pour information :

De 2022 à 2023, l'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés a été la suivante :

- de 61 505 t à 58 935 t (soit -4,18 %) pour le réseau de 15 déchetteries.
- de 92 563 t à 88 846 t (soit -4,01 %) pour la collecte en porte à porte.
- De 1 827 t à 1 864 t (soit +2,00 %) pour la collecte de 148 conteneurs enterrés (54 pour Ordures Ménagères résiduelles / 49 pour Collecte Sélective / et 45 conteneurs pour le verre).
- Ramassage de 26 919 t pour la collecte dans le périmètre par un prestataire privé.

Les tonnages sur le flux du périmètre prestataire suit l'évolution globale du territoire mais avec une baisse globale du tonnage plus marquée que sur le territoire « régie » liée à une baisse cumulée des tonnages de la collecte sélective et des OMr.

La M2A continue à effectuer sur le terrain des contrôles qualitatifs, ces opérations de contrôle qualité sont réalisées avant le passage du véhicule de ramassage. Si le brigadier du tri est amené à constater une erreur de tri, un autocollant « erreur de tri » est apposé sur le couvercle du bac ou le sac jaune.

En 2023, 17 187 adresses ont été contrôlées avec :

- 12 989 tris « parfait »
- 2 532 tris « presque parfait »
- 1 666 tris particulièrement « non conformes » soit 10 % des adresses contrôlées.

Les perspectives de m2A et du SIVOM pour l'année 2024 sont :

- La politique de prévention des déchets fait partie intégrante du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), favorisant la croissance verte et l'économie circulaire.

- Mise en place du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), avec pour objectif d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et développer de nouvelles thématiques, notamment l'économie circulaire.
- La collecte en porte-à-porte dans le secteur prestataire est réalisée par des véhicules fonctionnant à 100% avec un biocarburant.
- Mise en place d'une collecte des biodéchets. Le déploiement de la collecte prévoit l'installation d'environ 1 000 abris bacs sur une période de trois ans. Cette phase pilote permettra d'évaluer les procédures et les réactions des usagers avant le déploiement à l'ensemble de l'agglomération.

Les rapports sont consultables en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

M. LE MAIRE.- Je vous propose, comme Céline est absente, d'échanger avec vous sur ce rapport.

J'en profite, de la même façon que je vous ai fait un peu de publicité tout à l'heure sur le rapport d'activités qui vient d'être édité, pour vous demander de vous référer au dossier du dernier Kingersheim Magazine que vous avez dû ou que vous allez recevoir (mais normalement, vous avez dû le recevoir dans vos boîtes à lettres) concernant la gestion de nos déchets. Il était important, alors que va être mis en place le service de collecte des biodéchets, de revenir sur toute l'action concernant les déchets, car les études sur notre agglomération nous montrent que plus de la moitié des déchets qui partent dans la poubelle principale pourraient encore être triés, une partie dans les poubelles jaunes et une partie dans les biodéchets. Nous avons encore de gros efforts à faire sur ce sujet.

Il n'y a pas d'erreurs de tri sur les poubelles recyclables, puisqu'une enquête de début mars nous indique un taux de tri conforme sur le tri sélectif de 94 % à Kingersheim mais sur la poubelle principale, là par contre, beaucoup de choses pourraient être triées correctement.

Je vous invite vraiment à vous reporter à ce dossier qui a été super bien fait par notre service communication que je remercie et qui évoque le passage du tri aux biodéchets. Une cinquantaine de composteurs collectifs vont être répartis dans la commune dans les prochaines semaines, installés entre autres là où il y avait déjà des bornes de collecte de verre ou de vêtements. Ils permettront aux habitants qui vont recevoir une information du SIVOM en porte à porte avec le matériel de faire l'apport dans ces points de collecte collectifs. Cette démarche va être engagée très prochainement et normalement, apparemment pas partout, mais dans toutes les boîtes à lettres, vous avez reçu une enveloppe avec l'annonce de la mise en œuvre de ces biodéchets et une réunion publique se tiendra le 22 mai à 18h00 et en amont, les habitants qui le souhaitent pourront commander des composteurs à 15 € auprès du SIVOM qui leur seront distribués au Hangar le 22 mai après-midi.

C'est important et si j'insiste, c'est parce que nous souhaitons avec le SIVOM et la Ville de Kingersheim faire en sorte, là où c'est possible (généralement en pavillon, c'est plus facile), de privilégier le compostage individuel. Avoir des composteurs à 15 €, c'est très accessible et c'est une bonne chose.

Sinon, pour le reste, si j'en reviens à la délibération, il a été engagé un renforcement de la communication sur l'importance du geste de tri en 2023 par le SIVOM. Il y a eu la création de nouveaux flyers, d'un calendrier de collecte qui est maintenant bien connu, une augmentation des contrôles qualité tels que celui dont je parlais tout à l'heure. Pour améliorer la performance sur le tri, m2A et le SIVOM sont en cours de déploiement d'une collecte de biodéchets dont je viens de parler. Une phase de test a été programmée à l'automne 2024 et elle a déjà ciblé 12 000 habitants sur Ruelisheim, Bollwiller entre autres, et cette phase a permis d'évaluer les procédures et les réactions des usagers avant le déploiement à l'ensemble de l'agglomération. Kingersheim va être dans le train de début 2025. Les choses se mettront en place encore jusque dans les deux années à venir.

Le service de gestion des déchets de m2A gère la collecte sur 39 communes avec une grosse partie en régie, le reste étant fait par un prestataire privé.

Un opérateur régit un parc de près de 160 000 bacs, il distribue 1 645 800 sacs jaunes par an. Je ne sais pas si vous imaginez sur l'ensemble du Territoire. Nous avons le train des gens qui viennent les chercher en mairie régulièrement, (n'est-ce pas Valérie), il y a 150 conteneurs enterrés, 575 conteneurs aériens. Le

geste de tri des emballages hors verre est de 62 kilos par habitant en moyenne hors déchetterie ; il s'agit encore d'un gros montant, le verre représente presque 20 kilos par an en moyenne par habitant.

Et en déchetteries, près de 60 000 tonnes de déchets ménagers sont collectées chaque année. Des ateliers « 0 déchet » sont organisés et tout un travail sur la réduction des déchets est fait avec de la sensibilisation.

Comme vous avez vu dans la délibération, nous enregistrons une baisse des tonnages en 2023 par rapport à l'année précédente de près de 4 % sur le réseau des déchetteries, une baisse aussi de 4 % sur la collecte en porte à porte principalement.

Je pense vous avoir dit l'essentiel de ce que contient ce rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- En fait, je n'ai pas réussi à retrouver le rapport sur le site internet de la Ville. Je suis allé sur le site du SIVOM pour le chercher et je l'ai lu en diagonale.

Première remarque : c'est dommage d'avoir un rapport d'activité 2023 en 2025.

M. LE MAIRE.- Je suis entièrement d'accord avec vous.

M. HEYER.- Ensuite, la tonalité donnée au rapport ne correspond pas tout à fait aux résultats réalisés par le SIVOM. Je me permets de lire les différents points notés.

Par exemple, le SIVOM n'a pas atteint l'objectif de réduction des DMA (Déchets Ménagers & Assimilés) imposés par la loi, le taux de recyclage des DMA est au-dessous de l'objectif de 55 % pour 2020 et 65 % pour 2025. J'ai noté aussi un refus de tri qui représente 25 % des collectes sélectives et qui représente un coût de 800 000 €, ce qui est très important...

M. LE MAIRE.- Pas à Kingersheim !

M. HEYER.- Non, pas à Kingersheim, je parle de façon globale.

Les tonnages collectés en porte à porte baissent, ce qui interroge sur l'efficacité du dispositif.

J'ai noté également des résidus toxiques dont 36 % des résidus d'incinération produisent 9 000 tonnes de produits classés comme dangereux. J'ai noté également des rejets de dioxine et de furane sur des pics mesurés. Le fait que les mesures ne sont pas journalières interroge. Sur certains domaines, ce sont des mesures mensuelles ou trimestrielles et là, nous pouvons être un peu inquiets.

Ce sont les différents points que j'avais notés en lisant ce rapport rapidement. Il serait peut-être intéressant d'organiser une Commission réunie sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Pas de souci et même en tant que citoyen, vous pouvez-vous adresser au SIVOM pour évoquer ces remarques, mais nous pouvons revenir sur ce sujet en commission réunie.

Avez-vous d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Il s'agissait juste d'une prise de connaissance du rapport.

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présentés par le Sivom et par m2A pour l'année 2023.

ENFANCE

17. Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Rapport de la délibération 17 présenté :

Des écoles sollicitent la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages scolaires.

S'agissant d'enfants de la commune, la Ville a validé le principe d'une participation financière, sous condition, dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2025.

Chaque année, des voyages sont organisés par des écoles de Kingersheim ou fréquentées par des élèves de Kingersheim. La commune est sollicitée pour aider au financement de ces voyages afin d'en alléger le coût pour les parents. Cette subvention découle de la subvention du même nom attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

S'agissant de voyages effectués en 2025, les barèmes d'attribution des subventions sont les suivants :

- Autoriser l'accès à la subvention aux familles des élèves scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et collège exclusivement (idem CeA)
- Calquer les montants sur ceux de la CeA, pour les lieux d'accueil labellisés classe verte :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre
 - o Subvention multipliée par le nombre de nuitées pour une durée minimale de 3 nuitées
- Soutenir les voyages non labellisés « classe verte » aux conditions suivantes :
 - o Soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros,
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées
- Ouvrir l'accès à la subvention aux écoles kingersheimaises :
 - o 10 € par enfant de janvier à décembre, pour l'ensemble du séjour
 - o Durée minimale d'au moins 3 nuitées.

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Une enveloppe financière annuelle de 2 700 € est inscrite au budget. Si celle-ci est consommée avant la fin de l'année, il sera répondu négativement à toute nouvelle demande de soutien pour les voyages scolaires.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nombre de nuitées	Coût à charge des familles après déduction de la subvention	Calcul	Proposition
Ecole élémentaire du Village des Enfants	Classe verte à Stosswihr : concerne CP-CE1, CE2 et CE2-CM1	Du 20 au 24 janvier 2025 :	73	4		71 élèves X 10 €	710,00 €
Ecole élémentaire du Centre	Séjour en Normandie à Bernières-sur-mer à la Closerie des Djins / CM2B et CM2C	Du 16 au 20 juin 2025	51	4	409,00 €	51 élèves X 10 €	510,00 €
Ecole élémentaire du Centre	Classe verte à Orbey / CM1 bilingue et CM1B	Du 22 au 25 avril 2025	49	3	260,00 €	49 élèves X 10 €	490,00 €
Ecole élémentaire du Centre	Classe verte au Rimslisshof à Buhl / CE1A et CE1B	Mai-25	44		126,00 €	44 élèves X 10 €	440,00 €

Collège Sainte-Ursule	Séjour pédagogique en Toscane 3ème A et 3ème D	Du 12 au 17 mai 2025	1	5	555,00 €	10% du coût du séjour X 1	55,50 €
Ecole Sainte-Ursule	Classe de mer à Leucate, centre de vacances les Coussoules en Bretagne (classe de CM1 C)	Du 15 au 21 juin 2025	1	6		1 élève x 10 € x 6 nuitées	60,00 €
							2 265,50 €

M. WINCKELMULLER.- Nous allons proposer ce soir une délibération qui est maintenant traditionnelle vous la connaissez tous. Nous allons débattre sur l'attribution des subventions pour les voyages scolaires.

Cette année, nous avons une bonne surprise, puisque les voyages scolaires commencent à reprendre un peu, après des années un peu creuses dues surtout au Covid. De ce fait, en voyant les demandes de subvention qui nous arrivaient, nous avons proposé d'inscrire au budget 2 700 €, dans une année normale, nous sommes plutôt autour des 1 700 – 2 000 €. Je pense qu'avec 2 700 €, nous pourrions donner un avis favorable à toutes les demandes de subvention.

À l'heure d'aujourd'hui, nous avons plusieurs demandes de subvention, une pour l'école du Village Des Enfants, 3 pour l'école du Centre, 2 pour Sainte Ursule, pour un montant de 2 265 €. Je ne vous fais pas tout le laïus du pourquoi et du comment.

En gros, je vous propose d'approuver le versement qui ne se fait naturellement pas aux familles mais aux établissements scolaires qui l'ont demandé, pour un montant de 2 265,50 €.

Ce doit être les derniers pour l'année scolaire, car traditionnellement le premier trimestre de 2025 a très peu de sorties, les sorties se situent au printemps et en été et notre enveloppe de 2 700 € devrait suffire à répondre favorablement à ces demandes de subvention.

M. LE MAIRE.- Merci Alain. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2025 aux natures correspondantes.

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gospel Messengers

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 18 présenté :

En soutien à l'association, la Ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle d'investissement de 550 € pour l'acquisition d'un système de sonorisation portable.

L'associative des Gospel Messengers, dont l'activité se tient principalement à la Maison de la Musique, est toujours engagée auprès de la Ville.

Elle a, en parallèle, d'autres actions en faveur du grand public comme la réalisation de concerts lors d'événements spécifiques et lors des manifestations de la Ville entre autres, mais également la fourniture de prestation lors de manifestations privées.

Afin de pérenniser ses activités, l'association doit procéder à l'acquisition d'une sonorisation portable ainsi que d'une caisse de transport pour la protéger.

A la vue de l'engagement du club et son dynamisme, il est proposé de soutenir le club en prenant 50% de la dépense en charge.

M. LE MAIRE.- Comme nous le faisons pour d'autres associations, l'association nous a proposé un achat de matériel sur lequel elle va chercher des financements divers, dont auprès de notre collectivité et sur ses fonds propres.

Nous vous proposons d'attribuer une subvention d'investissement à la hauteur de 550 € sur du matériel de sonorisation portable.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 550 € TTC au Gospel Messengers de Kingersheim.

SOLIDARITE

19. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Tulipiers

Rapporteur : Madame Sandrine Ackermann-Baums, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale (dont CCAS) et des solidarités, des aînés, du logement, du handicap et des coopérations.

Rapport de la délibération 19 présenté :

L'association Santé Mentale Résidence les Tulipiers à Wittenheim souhaite améliorer les conditions d'accueil des résidents et réaliser un boulodrome à leur attention.

A cet effet, elle sollicite une subvention d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'association les Tulipiers est présente sur le territoire depuis plus de 60 ans. Elle a pour vocation d'offrir un hébergement sécurisé aux personnes adultes en situation de handicap psychique et de leur apporter une aide quotidienne, un soutien et un accompagnement, ainsi que des activités pédagogiques et de loisirs.

Elle a la particularité d'être localisée sur les deux communes de Kingersheim et Wittenheim.

L'association souhaite améliorer les conditions d'accueil des résidents et investir dans un boulodrome.

La création de ce boulodrome favoriserait leur épanouissement et leur bien-être.

Cet équipement correspondrait à leurs objectifs pédagogiques et thérapeutiques :

- Favoriser l'intégration des résidents, leur concentration, les valeurs de respects et de solidarité,
- Améliorer leur motricité, réduire leur stress et l'anxiété, stimuler leur confiance en soi, favoriser leur socialisation, renforcer leur concentration et aider à la gestion des émotions grâce à un jeu de patience et d'autocontrôle.

L'association sollicite la participation de Kingersheim à ce projet.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Travaux de terrassement : 11 604 €

Achat de bancs : 3 408 €

Montant global : 15 012 €

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Merci Monsieur le Maire, il s'agit d'une association qui se situe à la fois sur le ban communal de Wittenheim et de Kingersheim qui héberge des personnes adultes en situation de handicap psychique et donc, cette structure a le projet de construire un boulodrome qui permettrait de favoriser l'épanouissement et le bien-être des personnes qu'elle accueille.

Le projet représente un montant global d'investissement de 15 012 € et elle a sollicité à la fois la commune de Wittenheim et de Kingersheim pour l'aider au financement de cet investissement et je vous propose de verser une subvention de 1 500 € pour financer ainsi 10 % de cet investissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 1 500 € prévue au BP 2025 et le prélèvement des crédits aux nature et chapitre correspondants.

RESSOURCES HUMAINES

20. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 20 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim, conformément à la délibération prise en Conseil municipal du 20 juin 2002, à l'avenant adopté en Conseil municipal du 19 décembre 2012 et à la nouvelle convention adoptée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023.

Une convention définissant les engagements réciproques entre la Ville et l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim a été prise par voie de délibération lors du Conseil municipal du 20 juin 2002 et modifiée par avenant voté en Conseil municipal du 19 décembre 2012.

Une nouvelle convention a été actée par délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2023 pour remettre à jour certaines données telles que les locaux mis à disposition, situés aujourd'hui à Tival et le personnel mis à disposition, mais aussi la valorisation des moyens que la Ville peut mettre en œuvre pour permettre à l'Amicale de fonctionner et offrir aux adhérents des prestations toujours appréciées.

Cette convention stipule que l'Amicale du personnel communal de la Ville de Kingersheim a pour objet :

- de resserrer les liens entre les agents municipaux,
- d'accorder certains avantages sociaux à ses membres,
- de susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sportive.

Une nouvelle dynamique est engagée avec un renouvellement des membres du bureau de l'Amicale. Outre les prestations habituelles (chèques-vacances, chèques-cadeaux de fin d'année, primes pour les médaillés et les retraités ainsi que mariages, naissances, tarifs préférentiels sur les cartes culture et sport), un programme d'activités est proposé favorisant les temps de rencontre avec des activités à la journée qui puissent convenir à une majorité d'adhérents et à leurs familles, des moments de convivialité et l'organisation de courts séjours (sur un week-end).

En matière de communication, le site internet de l'Amicale est opérationnel, un logo a été créé qui marque l'identité de l'association sur l'ensemble de ses supports et enfin une newsletter permet une information numérique, réactive et souple.

Afin de favoriser et de faciliter la réalisation de l'objet de l'Amicale du personnel, la Ville de Kingersheim alloue des moyens matériels, humains et financiers à l'association.

Ainsi, la convention prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel dont le montant est arrêté chaque année lors du vote du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 161 000 € au titre de l'année 2025 (montant identique à celui de 2024).

Mme GERRER.- Il s'agit effectivement d'une délibération récurrente.

Le montant de cette délibération pour la subvention de l'Amicale du personnel sera d'un montant de 161 000 €, identique aux années précédentes. Je tiens à rappeler que l'Association joue un rôle de redistribution de pouvoir d'achat aux agents *via* les chèques-vacances qui correspondent à un montant maximum de 1 110 € par agent équivalent temps plein. Chaque agent participe pour une quote-part de 10 à 40 % du montant des chèques-vacances selon ses revenus.

Une caisse de solidarité joue également son rôle pour des soutiens financiers ponctuels mais en plus, bien sûr, l'objet est également aujourd'hui de pouvoir créer et de favoriser surtout du lien entre tous les agents, notamment la proposition de différentes sorties thématiques, des temps conviviaux à moindre coût pour les adhérents et une communication adaptée pour marquer l'identité de l'association à travers un site internet opérationnel avec création d'un nouveau logo et d'un espace sur le nouvel Intranet de la Ville.

Je vous propose de délibérer et

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 161 000 € à l'Amicale du personnel,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

M. LE MAIRE.- Merci Valérie pour le renouvellement de cette subvention qui constitue au travers du renouvellement de cette subvention et de son montant, un petit élément supplémentaire en termes d'attractivité de nos métiers dans la collectivité. Car je ne vous cache pas que lorsqu'un collaborateur ou une collaboratrice part pour être muté ou en retraite, les collectivités sont de plus en plus en concurrence entre elles pour aller chercher des talents. C'est la même chose que ce qui est vécu dans le privé, c'est de plus en plus dur. Donc, les petites choses en plus telles que cette subvention qui permet de mettre en place le dispositif de chèques-vacances sont un élément supplémentaire qui est toujours intéressant.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 161 000 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Kingersheim pour l'année 2025,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

21. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 21 présenté :

Afin de prendre en compte l'organisation des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un agent technique, gestionnaire administratif a été proposé à la promotion interne de 2024 auprès du Centre de Gestion 68.

A la suite d'un avis favorable du CDG68, l'agent a été inscrit sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise.

En l'application des Lignes Directrices de Gestion et après un avis favorable de la commission interne. Il a été proposé de le nommer sur ce nouveau grade.

La délibération du 29 janvier 2025 contient une erreur matérielle de modification du grade en matière de temps de travail.

La présente délibération vise à modifier cette erreur afin de pouvoir procéder à la nomination de l'agent.

Le poste vacant ne correspondant pas au temps de travail de l'agent, il convient de le modifier.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs :

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise à temps non complet (30h)	Gestionnaire administrative	1

Mme GERRER.- Exceptionnellement, c'est un correctif de la délibération du Conseil municipal du 29 janvier 2025, suite à une erreur matérielle, notamment par rapport à la quote-part de temps de travail, dans la précédente délibération, nous étions sur 35 heures alors qu'il faut corriger au final, c'était pour un temps de 30 heures.

Le Conseil Municipal est invité à

- approuver la modification du tableau des effectifs
- prélever le crédit nécessaire aux natures correspondantes sur le budget 2025

M. LE MAIRE.- donc délibération corrective. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

22. Création d'emplois non-permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités – emplois d'été

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 22 présenté :

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement de personnel non titulaire saisonnier.

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du 27 mai 2009 prévoyant de rémunérer les jeunes recrutés en qualité d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier sur la base du 1er échelon de la 1ère échelle de rémunération de la catégorie C des grades et emplois territoriaux

Pendant la période estivale 2025, il est prévu de recruter 10 jeunes (dont 6 temps complet et 4 à temps non complet) de 16 à 25 ans pour répondre aux besoins de la collectivité en matière d'accroissement saisonnier. Ils assureront des missions dans différents services de la Ville : renfort des équipes du Centre technique municipal et renfort des effectifs du CREA qui accueille de nombreux enfants dans son centre de loisirs sans hébergement.

Il est à noter que le choix des jeunes habitants est opéré depuis plusieurs années par tirage au sort garantissant ainsi l'impartialité et la transparence. A ce dispositif, s'ajoute un entretien pour chaque jeune destiné à mesurer sa réelle motivation.

Ce recrutement apporte une véritable expérience professionnelle à ces jeunes, souvent la première expérience puisqu'une partie des postes est accessible dès l'âge de 16 ans.

Mme GERRER.- 10 postes sont à pourvoir par tirage au sort, comme chaque année durant la période estivale, il est prévu de recruter 10 jeunes et il y aura 4 postes pour le CREA sur la période de juillet et début août, sur une durée totale d'un mois et 6 postes pour le Centre Technique, 4 aux espaces verts, et 2 à la voirie.

3 personnes au mois de juillet et 3 personnes au mois d'août.

Je rappelle que nous procédons par tirage au sort et cela concerne les jeunes habitants de Kingersheim.

Le Conseil municipal est invité à :

➤ approuver le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

Merci. Avant de passer au rapport de la municipalité, j'évoquais tout à l'heure le Kingersheim Magazine, vous trouverez une information concernant **la journée citoyenne** qui aura lieu **le samedi 24 mai matin** à laquelle je vous invite à participer tous et toutes nombreux et **la fête de la nature** qui se déroulera **le même jour l'après-midi même au verger des arboriculteurs et apiculteurs de Kingersheim**

J'aimerais juste faire un point sur un autre sujet évoqué dans le magazine : la question du moustique tigre et autres nuisibles.

Nous avons l'année dernière sollicitée les brigades vertes pour mener des actions de sensibilisation auprès des habitants. Or, les brigades vertes qui étaient intervenues l'année dernière et que nous avons resolicitées cette année, ne pourront pas venir dans notre commune, pas plus qu'elles ne pourront venir dans d'autres communes, tout simplement parce que le moustique tigre est maintenant implanté dans à peu près 160 communes en Alsace, il se plaît dans les milieux urbains, il est bien implanté et donc la brigade verte n'a pas les moyens d'aller dans toutes les communes qui sont concernées. Par contre, la brigade verte nous propose de former des personnes qui le souhaiteraient sur la base du volontariat, afin qu'elles puissent aller sensibiliser les habitants sur un sujet qui est très simple : aujourd'hui pour le moustique tigre, la bataille est perdue, il est présent. On ne peut plus revenir en arrière, le seul moyen de le combattre est de supprimer les points d'eau stagnants. Il n'y a pas d'autres solutions. Il faut aller sensibiliser tout le monde pour rappeler que les points d'eau stagnants doivent être supprimés ; nous allons essayer, avec des personnes volontaires qui le souhaiteraient, d'aller faire une information auprès de la population.

Je vous rappelle que ce moustique tigre est assez particulier, puisqu'il est présent tout le temps et entre autres de jour, il a un vol diurne, contrairement à son cousin européen qui, lui, vient plutôt vous ennuyer le soir quand vous êtes sur votre terrasse, qu'il est assez résistant et que si on ne supprime pas l'endroit où les larves peuvent se développer, après, c'est fini.

Des habitants nous interpellent en disant : « J'ai vu à la télé ou dans la presse qu'on pouvait asperger du produit dans les rues », je vois que des habitants sont très intéressés de se prendre des produits chimiques sur le nez ; nous rappelons à tout le monde que quand c'est fait, il s'agit d'une décision de l'ARS ; un cas de dengue ou de chikungunya a été repéré et il faut détruire les moustiques, mais cela ne détruit pas les larves, donc, il faut détruire les moustiques dans l'air, car ils sont potentiellement contaminants pour propager des maladies et c'est l'ARS qui décide s'il y a des cas particuliers de maladie. Encore une fois, même cela ne tue pas les larves. Je vous dis que le combat est perdu, sauf si toutes et tous nous faisons le nécessaire pour supprimer les points d'eau. C'est encore un des effets du dérèglement climatique et de la mondialisation qui fait que nous sommes arrivés à cette situation.

Je vous renvoie aussi à l'information concernant le frelon asiatique qui est aussi une problématique, pas uniquement pour l'humain, mais aussi pour nos abeilles, (n'est-ce pas Frédéric) car le frelon asiatique décime les ruches et c'est une vraie difficulté. Je suis désolé, mon ton est un peu pessimiste quand je vous évoque tout cela ce soir, mais c'est une réalité.

Toujours sur le Kingersheim Magazine, grâce au travail fait en interne sur le maquetage par notre graphiste en dernière page de couverture, nous avons fait un rappel aussi de tout ce qu'il faut faire en termes de stationnement et d'entretien de la voirie dans la commune, avec une page qui s'appelle « *le domaine public : on le partage, on ne l'encombre pas* » qui résume tout ce qui nous remonte régulièrement entre autres de la police municipale or, avec un peu de bon sens civique, nous devrions pouvoir normalement mieux fonctionner dans les rues.

Je vous ai dit à peu près tout ce qu'il me semblait être important de vous signaler en points complémentaires.

DIVERS

23. Rapport de la municipalité

24. Divers et communication

M. LE MAIRE.- Avez-vous des choses particulières ?

Mme BOESCH.- Je rappelle encore une fois la mobilisation pour la journée citoyenne. Il faut se mobiliser et mobiliser autour de vous et pensez à vous inscrire.

M. LE MAIRE.- Très bien. Les autres collègues ont-ils des informations à partager avec le Conseil municipal ? Rien de particulier, pas d'autres points, questions ou interventions.

Je ferme cette séance, et je vous remercie de votre présence jusqu'au bout. Merci pour nos échanges et votre participation.

(La séance est levée à 20 heures 40.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2025
de la ville de Kingersheim**

Délibérations examinées

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025
2. Rapport d'activités 2024 de la Ville de Kingersheim
3. Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin
4. Projet de ZFE de Mulhouse Alsace Agglomération : avis
5. Réseaux de chaleur : modification de la définition de l'intérêt communautaire

MARCHES PUBLICS

6. Choix du délégataire pour le service de fourrière automobile

FINANCES

7. Compte de gestion de l'exercice 2024
8. Compte administratif de l'exercice 2024
9. Affectation des résultats de l'exercice 2024
10. Amortissement des immobilisations à compter du 1er janvier 2025
11. Taux de fiscalité 2025
12. Budget Ville de l'exercice 2025

DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Acquisitions et cessions immobilières : bilan annuel 2024
14. Mainlevée d'un droit de résolution – rue de la Doller
15. Gestion de la forêt communale
16. Rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par m2A et le SIVOM

ENFANCE

17. Attribution de subventions pour des voyage scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gospel Messengers

SOLIDARITE

19. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Tulipiers

RESSOURCES HUMAINES

20. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la Ville
21. Tableau des effectifs
22. Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités – emplois d'été



Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Michel CHÉRAY	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Proc. à Patrick UNTEREINER
Madame Dorothée DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Christian BROMBACHER
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	Proc. à Laurent RICHE
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	Proc. à Nathalie BOESCH (pour les points 14 à 22)
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	Proc. à Arnaud ROLLIN
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Dorothee DUMORTIER
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Sandrine ACKERMANN-BAUMS
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	Proc. à Carmen BACANY
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

Signature du PV de la séance du 26 mars 2025

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jonathan GRADOZ	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 23 mai 2025